

Joseph Lieberman veut être candidat à la présidence des E.-U.

Page A 5



Le MEQ investira dans le béton pour mieux encadrer les élèves

Page A 3

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 4

LE MARDI 14 JANVIER 2003

87c + TAXES = 1\$



Le premier ministre britannique Tony Blair a continué d'entretenir le flou hier à propos de la nécessité ou non d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur une opération militaire contre l'Irak.

Guerre en Irak

Washington temporise

Paris et l'ONU exhortent Bagdad à mieux coopérer

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La Maison-Blanche a semblé hier mettre un bémol à l'éventualité d'une intervention militaire en Irak dans un délai rapproché, tandis que Mohamed ElBaradei, l'un des chefs des inspecteurs en désarmement de l'ONU, répétait que plusieurs mois d'inspections seraient encore nécessaires avant de déterminer si Bagdad viole ses obligations internationales.

«Le président [George W. Bush] n'a pas de calendrier fixe» pour une éventuelle intervention en Irak, a déclaré son porte-parole Ari Fleischer.

La Maison-Blanche semblait ainsi mettre un bémol à l'éventualité d'une intervention militaire en Irak dans un délai rapproché.

Cette temporisation tranche avec l'attitude du président Bush l'automne dernier

Interrogé à répétition lors de son point de presse quotidien sur ce qui semble apparaître comme un changement d'attitude des États-Unis, Ari Fleischer a affirmé que «rien n'a changé à ce propos», alors que les troupes américaines continuent d'affluer dans le Golfe.

Cette temporisation tranche avec l'attitude du président Bush l'automne dernier, lorsqu'il avait mis les Nations unies au pied du mur pour voter une résolution ordonnant à Bagdad de désarmer dans des délais rapides.

M. ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a exhorté les Irakiens à faire preuve d'une «coopération active», estimant que «l'Irak coopère de façon passive», après une rencontre à Paris avec le chef de la diplomatie française Dominique de Villepin.

Ce dernier a souligné qu'une «coopération active» de l'Irak était la condition «indispensable pour assurer son bon désarmement» et aussi celle qui lui permettrait d'éviter la guerre, que la France considère toujours comme la dernière des options.

D'après Mohamed ElBaradei, les inspecteurs ont encore besoin de «quelques mois» pour mener à bien leur mission en Irak. Un porte-parole de l'AIEA cité par le site Internet de la BBC, Mark Gwozdecky, a même affirmé qu'il leur faudrait «au moins un an, pour assurer des inspections crédibles».

M. ElBaradei a minimisé l'importance de l'échéance du 27 janvier, soulignant que le rapport qu'il soumettra à cette date au Conseil de sécurité avec Hans Blix, l'autre chef des inspecteurs en Irak, ne sera qu'un «rapport d'étape» pour faire le point sur les deux premiers mois d'inspections.

En attendant, le premier ministre britannique Tony Blair a jugé «insuffisant et probablement faux» le document remis le 7 décembre par l'Irak sur ses programmes d'armement. Il a répété que l'Irak serait «désarmé par la force» en cas de «violation des résolutions de l'ONU».

Mais Tony Blair, entretenant le flou sur la nécessité ou non d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur une opération militaire contre l'Irak, a juste estimé qu'il fallait «maintenir l'autorité de l'ONU».

VOIR PAGE A 8: WASHINGTON

Lire aussi

■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 6: Bush s'isole

INDEX

7	Annances..... B 5	Idées..... A 7
8	Avis publics.. B 4	Météo..... B 5
9	Bourse..... B 2	Monde..... A 5
10	Culture..... B 8	Mots croisés.. B 5
11	Économie..... B 1	Sports..... B 6
12	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Le plan des urgences est un échec à Montréal

Les cas d'attente de plus de 48 heures ont triplé, constate la Régie

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre a complètement échoué à «régler de façon permanente l'engorgement dans les urgences», objectif qu'elle s'était fixé, dans son plan d'organisation des services, il y a quatre ans. Au contraire, le pourcentage de séjours de plus de 48 heures a triplé, et celui des attentes de plus de 24 heures est de nouveau à la hausse.

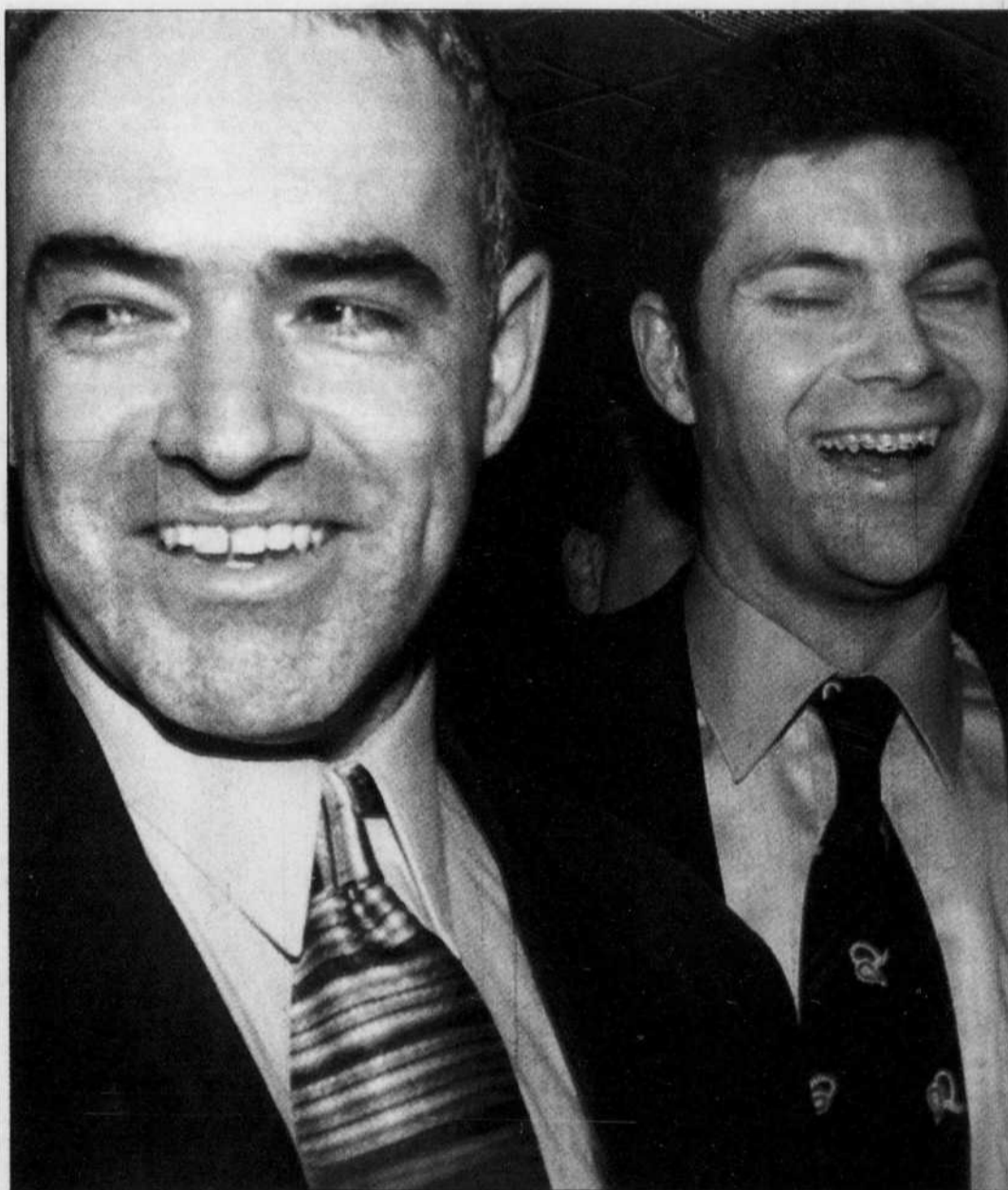
Tel est l'un des douloureux constats tirés par la Régie, au terme des quatre années d'application de son plan d'organisation des services *Le Défi de l'Accès 1998-2002*, destiné à cibler ses interventions et ses investissements sur le territoire de l'île de Montréal.

Dans ce plan, la Régie régionale de Montréal s'était fixé, en 1998, l'objectif de trouver une solution durable aux débordements chroniques des urgences vécus année après année dans la métropole. On s'était même donné pour mandat d'éliminer les séjours de plus de 24 heures. Or, l'engorgement monstrueux vécu au re-

tour du congé des fêtes n'est que la partie visible de l'iceberg, dévoilé par les données contenues dans le bilan dressé par la Régie pour 1998-2002. Ce bilan démontre qu'après avoir réussi à maîtriser la situation en 1996 et 1997, la Régie n'est pas parvenue à maintenir le cap au cours des quatre dernières années.

Au contraire, elle semble avoir perdu le contrôle de la situation. De 5,1 % en 1996-97, la proportion des séjours de plus de 48 heures avait chuté à 3,5 % en 1998.

VOIR PAGE A 8: URGENCES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Toujours membre du Bloc québécois, le député de Témiscamingue aux Communes, Pierre Brien, a annoncé officiellement hier qu'il serait candidat de l'ADQ lors de la prochaine campagne électorale québécoise. On le voit ici en compagnie d'un Mario Dumont ravi, dans les locaux montréalais de l'ADQ.

Souverainiste, bloquiste, et candidat de l'ADQ

Le député fédéral Pierre Brien se joint à l'équipe de Mario Dumont

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Se disant au diapason d'une population qui ne vibre pas au projet souverainiste, le député bloquiste Pierre Brien s'est joint officiellement hier à l'Action démocratique du Québec en tournant la page sur les débats constitutionnels.

Après avoir annoncé sa décision en matinée dans sa région d'Abitibi, M. Brien a expliqué en début de soirée, dans les locaux montréalais de l'ADQ, sa décision d'être candidat dans un «mouvement de changement». S'il se qualifie toujours de souverainiste, M. Brien estime que les Québécois, tant fédéralistes que souverainistes, ont d'autres préoccupations qu'il faut respecter.

«Mon geste est assez éloquent à cet égard-là. Je ne crois pas que, dans un avenir prévisible, cette question va dominer l'échiquier politique. La souveraineté ne va pas disparaître du décor politique pour autant. Mais il m'apparaît assez évident que lorsque l'on veut faire de l'action politique concrète, il faut l'inscrire dans le réel. Et moi, je me sens bien à l'aise avec une formation politique qui se lève chaque matin en se demandant comment on fait progresser le Québec», a déclaré Pierre Brien.

VOIR PAGE A 8: ADQ

Lire aussi

■ La chronique de Michel David, page A 3: Réinventer le Bloc

Les condos chassent encore des locataires

Le moratoire ne s'applique pas partout

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

En dépit du moratoire qui interdit la conversion de logements locatifs en condos à Montréal, notamment en raison de la pénurie qui sévit, des locataires perdent encore leur logis pour cette raison dans les arrondissements issus des anciennes banlieues de l'île.

Théoriquement, ces locataires ont droit au maintien dans les lieux. Mais les hausses fulgurantes de loyer qui accompagnent la conversion les obligent souvent à prendre la porte. C'est ce que vivent présentement des locataires de l'arrondissement Anjou, et ce que feront valoir ce soir des locataires de Verdun à la réunion du conseil d'arrondissement.

À Anjou, les locataires du 7000 des Roseaies reçoivent ces jours-ci des hausses salées d'augmentation de loyer: de 130 \$ à 160 \$ par mois. Eux qui avaient massivement contesté l'an dernier une hausse de 20 \$ à 30 \$ par mois — que la Régie n'a pas encore tranchée — en sont soufflés. «C'est tellement gros: les nouveaux propriétaires veulent

frapper fort pour que les gens s'en aillent!», dénonce un locataire qui, comme les autres interviewés, tient à garder l'anonymat.

Les comités-logement de Montréal, eux, suivent de près cette histoire. Depuis le début de la crise du logement, il y a deux ans, c'est la première conversion importante — le 7000 des Roseaies comptant 48 logements — à avoir cours à Montréal.

«Les locataires sont fâchés, ils se sentent brimés, mallocaitaires ils ne veulent pas de troubles avec le propriétaire, pas de harcèlement. Alors en recevant une aussi grosse augmentation, ils ne savent pas quoi faire», constate Andrée Rochon, d'Infofologs de l'Est de l'île de Montréal, qui conseille les gens d'Anjou.

Une trentaine des 48 ménages locataires ont vivement contesté la conversion même de leur immeuble au cours des derniers mois. Celle-ci a été autorisée par le conseil d'arrondissement d'Anjou le 27 août dernier, sur la base d'un règlement adopté en l'an 2000, soit avant la fusion avec Montréal.

VOIR PAGE A 8: LOCATAIRES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La conversion de logements en condos est actuellement proscrite à Montréal. En théorie.

• LES ACTUALITÉS •

Les étudiants en médecine craignent d'être les victimes du conflit entre les spécialistes et l'État

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les étudiants en médecine du Québec se sentent pris «entre l'arbre et l'écorce» à cause des moyens de pression des médecins spécialistes qui pourraient ultimement menacer leur session à l'université.

Le président de la Fédération des associations étudiantes en médecine du Québec, Alexis-Simon Cloutier, s'est dit grandement préoccupé, hier, par l'information voulant que la faculté de médecine de l'Université de Montréal songerait à fermer temporairement ses portes, à cause des moyens de pression des médecins spécialistes qui refusent de dispenser des cours.

Les médecins spécialistes sont présentement en conflit avec le gouvernement concernant leur rémunération et leurs conditions de pratique. Ils ont reçu comme mot d'ordre, de la part de leur fédération syndicale, de s'abstenir de dispenser leurs cours aux étudiants en médecine.

«Cette situation-là, on la déplore profondément. On ne peut pas accepter qu'il y ait des cohortes de médecins qui soient retardées d'un an dans leur formation pour des considérations sur lesquelles on n'a pas d'emprise», s'est exclamé M. Cloutier, au cours d'un entretien téléphonique.

Les étudiants se sentent comme des boucs émissaires. «On se trouve un peu entre l'arbre et l'écorce. On est d'un côté pris en otage par nos professeurs et, d'un autre côté, assez peu écoutés de la part du gouvernement. On est coincés entre deux feux», a commenté M. Cloutier.

Finalement, ce pourrait être 150 étudiants qui pourraient être pénalisés à la fin de l'année, sans compter les effets à rebours pour les étudiants de la cohorte suivante qui devaient entrer en dernière année de médecine l'année prochaine, a-t-il noté. De plus, les finissants devaient devenir résidents, donc commencer à soigner les patients, ce qu'ils ne pourront peut-être pas faire, a-t-il ajouté.

M. Cloutier invite carrément les médecins spécialistes à «réintégrer les facultés pour donner des cours» à leurs étudiants, qui veulent simplement suivre leur formation.

«Pour ce qui est des autres demandes qu'ils ont, je pense qu'il y a d'autres moyens de les faire valoir. Nous, on veut un enseignement et un enseignement de qualité», a plaidé M. Cloutier.

Quant aux médecins spécialistes, ils doivent tenir une troisième journée d'étude jeudi prochain.

Équité salariale: les syndicats passent à l'offensive

Le front commun veut régler le dossier avant la mi-mars

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le dossier de l'équité salariale dans le secteur public a assez trainé, estiment les syndicats. C'est pourquoi l'intersyndicale (CSN, FTQ, CSQ, FIIQ et SFPQ) passe à l'offensive et entend lancer une pétition, sensibiliser tous les députés, procéder à des piquetages symboliques, puis tenir une «mégamanifestation» à la mi-mars afin de régler le dossier dans les prochaines semaines.

«Notre front commun s'en va sur le terrain de l'information et de la mobilisation de nos membres pour signifier à nos gouvernants que le dossier de l'équité salariale doit trouver sa solution dans les semaines qui viennent», a affirmé hier la présidente de la CSN, Claudette Carboneau, lors d'une conférence de presse qui suivait une rencontre d'une centaine de délégués de l'intersyndicale au Centre des congrès de Québec. Le front commun syndical sera même «ultravisible» dans la rue, a-t-elle précisé, notamment à l'extérieur des édifices gouvernementaux, des écoles et des hôpitaux.

Claudette Carboneau estime qu'au plus tard,

«à la mi-mars, il faudra enfin avoir atteint l'équité fiscale dans le secteur public». L'intersyndicale a assez patienté, a-t-elle expliqué, flanquée de ses homologues Henri Massé de la FTQ, Monique Richard de la CSQ, Jennie Skene de la FIIQ et Michel Sawyer de la SFPQ. Alors que la Loi sur l'équité fiscale devait s'appliquer le 21 novembre 2001, l'intersyndicale a donné un sursis d'un an au gouvernement pour clore le dossier avant de lui accorder, en décembre, une autre prolongation de ce délai pour le début de 2003. Le Conseil du trésor avait à ce moment convenu d'augmenter les ressources consenties au dossier afin de conclure une entente aussitôt que possible.

Campagne électorale

«Un moment donné, il faut donner des indications claires sur le moment où on veut que ça se termine. Et on doit donc mettre à contribution les ressources et les moyens nécessaires pour arriver à fermer ce dossier-là. Le travail de négociation doit se faire dans des échéances les plus brefs possible, compte tenu des délais et du temps déjà mis sur ce dossier», a affirmé Monique Richard.

Les chefs syndicaux ont précisé que la campagne électorale qui s'annonce au printemps ne devait pas contrecarrer les négociations sur l'atteinte de l'équité salariale. «Quel que soit le résultat électoral, tous les partis doivent prendre acte de notre détermination», a noté Claudette Carboneau. Cependant, son collègue Henri Massé a indiqué que «le contexte électoral n'aide pas» à régler le dossier. «Il ne faut pas laisser trainer les choses», a-t-il précisé.

Plutôt critique envers l'Action démocratique du Québec, l'intersyndicale n'entend toutefois pas troquer un règlement plus rapide du dossier contre un appui au Parti québécois aux prochaines élections. «On n'embarque pas dans ce genre de stratégie», a tranché M. Massé.

Selon lui, l'équité fiscale pourrait coûter entre 200 et 600 millions de dollars au gouvernement. L'équité salariale touche quelque 335 000 employés de l'État, représentés par l'intersyndicale et répartis dans plus de 600 catégories d'emplois.

«Pour un dossier ouvert depuis 16 ans chez nous, c'est sûrement le plus long accouchement que le mouvement syndical aura connu. Alors, SVP, permettez-nous de nous délivrer», a conclu Claudette Carboneau.

Autoroute 30: Québec doit démontrer sa bonne foi, disent les libéraux

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Pendant que les négociations piétinent entre Québec et Ottawa au sujet du financement des travaux de parachèvement de l'autoroute 30, l'opposition libérale accuse le gouvernement québécois d'avoir «inventé» une chicane avec le fédéral pour cacher ses propres volte-face dans ce dossier et retarder indéfiniment la réalisation du projet attendu depuis trente ans.

Pauline Marois, ministre des Finances, et Allan Rock, ministre de l'Industrie, ne se sont toujours pas entendus sur la part qu'assurera Ottawa dans les travaux de prolongement de l'autoroute 30 en Montérégie. Une seule rencontre a eu lieu entre les deux interlocuteurs depuis la sortie publique des ministres fédéraux le mois dernier.

Le 13 décembre dernier, quatre ministres fédéraux avaient pris l'initiative d'organiser une conférence de presse à Montréal pour dévoiler l'offre déposée au gouvernement québécois. Pauline Marois et son collègue Serge Ménard, ministre des Transports,

s'étaient fort indignés de cette façon de procéder compte tenu du fait que les négociations étaient toujours en cours. Ils apprenaient du même coup que le fédéral n'avait pas l'intention de verser un sou pour la construction de l'un des deux tronçons, soit celui de sept kilomètres entre Candiac et Sainte-Catherine.

Le litige demeure entier, admet Richard-Pierre Caron, attaché de presse de Pauline Marois, en continuant d'affirmer que le fédéral n'a pas respecté les principes établis entre les deux parties voulant que les négociations portent sur les deux tronçons. «Quand on change les règles du jeu en cours de route, c'est évident qu'au niveau des implications financières, ça change la donne complètement pour le gouvernement du Québec», dit-il.

Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay et whip en chef de l'opposition officielle, dit s'étonner de la réaction outrée des ministres Marois et Ménard puisque le gouvernement québécois avait déjà réservé un montant de 110 millions dans son Plan de transport d'avril 2000 avec l'intention d'assumer seul le coût des travaux. De plus, rappelle-t-il, les deux tronçons avaient été examinés séparément par le Bu-

reau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) comme deux projets distincts.

Lors d'une conférence de presse hier, il a demandé au gouvernement de prouver sa bonne foi en accélérant les expropriations sur le tronçon de 35 kilomètres entre Châteauguay et Vaudreuil, en obtenant sans tarder un certificat d'autorisation de réalisation pour le tronçon Candiac-Sainte-Catherine et en convenant d'une entente avec le fédéral pour le financement de l'autre tronçon au cours du prochain mois.

Le ministère des Transports n'a toujours pas arrêté son choix pour le tracé du tronçon de sept kilomètres, marquant une préférence pour le celui du nord, dans l'emprise de la 132, compte tenu de l'avis émis en octobre dernier par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qui condamnait l'option du tracé sud.

Quant aux expropriations du corridor entre Châteauguay et Vaudreuil, qui devaient être terminées en 2002, mais le seront finalement en 2005, elles ne retarderont jamais la réalisation du projet, promet Louis-Pascal Cyr, attaché de presse du ministre des Transports, Serge Ménard.

Peter MacKay tentera de succéder à Joe Clark

PRESSE CANADIENNE

Stellarton, N.-É. — Le député néo-écossais Peter MacKay devrait mettre fin à des mois de suspense en annonçant jeudi qu'il présentera sa candidature au leadership du Parti progressiste-conservateur.

«Il est décidé», a affirmé un de ses partisans qui a demandé à garder l'anonymat. «Il a la machine et il a l'argent.»

Les organisateurs de la campagne de M. MacKay ont déjà acheté du temps d'antenne dans une station de radio locale invitant le public à un petit-déjeuner jeudi matin à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. A la fin du message, on précise que le député fera «une annonce spéciale» au sujet de la course à la direction conservatrice.

«C'est aussi bon qu'un accord conclu», a lancé une deuxième source anonyme. «A en juger par son organisation, le nombre de bénévoles recrutés, il est prêt à y aller.»

Fils de l'ancien ministre du cabinet Mulroney Elmer MacKay, Peter MacKay, 37 ans, est pressenti depuis longtemps pour succéder à Joe Clark. Il s'était fait discret l'an dernier lorsque les hautes instances du parti avaient courtoisément les premiers ministres Bernard Lord et Mike Harris, et le p.-d.g. de Rogers, John Tory, pour remplacer M. Clark, qui a annoncé son départ en août dernier.

Peter MacKay, l'un des conservateurs les plus en vue, a été perçu comme ayant le potentiel d'un chef presque au moment même de son entrée au Parlement en 1997. Député de Pictou-Antigonish-Guysborough, il a rapidement obtenu le rôle de critique conservateur en matière de justice, compte tenu de sa formation d'avocat. Il est devenu par la suite le leader

conservateur en Chambre.

Une de ses rares lacunes, selon les observateurs, est le fait qu'il ne maîtrise pas le français, mais il aurait fait des progrès notables dans l'apprentissage de la langue ces derniers mois.

Ardent opposant au registre fédéral des armes à feu, M. MacKay a fait parler de lui la semaine dernière lorsqu'il a affirmé qu'il n'enregistrerait pas son fusil «pour des raisons très personnelles». Il avait fait marche arrière par la suite. «En tant que législateur, même si je m'oppose fondamentalement à ce ridicule et inapplicable registre, je respecte la règle de droit», déclarait-il.

Le nouveau chef conservateur sera choisi au cours d'un congrès à la direction qui se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin à Toronto. Jusqu'à maintenant, seul l'ancien ministre Howard Graffey a publiquement annoncé son intention d'entrer dans la course à la succession de M. Clark.

Certaines sources soutiennent toutefois que Scott Brison, un autre député de la Nouvelle-Écosse, annoncerait sa candidature peu après M. MacKay. Le nom de Jim Prentice, un avocat de Calgary, circule également comme candidat potentiel. Le quotidien Toronto Star écrivait la semaine dernière que M. Prentice annoncerait aussi sa candidature jeudi.

Le parti a retenu une formule hybride pour le choix de son futur chef: un système à l'ancienne, où des délégués seront réunis en congrès, mais qui permettra à tous les membres de voter. Le vote des membres se tiendra entre le 27 février et le 10 avril. Ils voteront à la fois pour le candidat de leur choix et pour les délégués qui les représenteront au congrès. Après le premier tour de scrutin, les délégués seront libres de voter pour un candidat ou l'autre.

EN BREF

Hargrove appuie Joe Comartin

(PC) — Le coloré leader syndical Buzz Hargrove estime que le député Joe Comartin pourrait être en mesure d'empêcher le NPD fédéral de sombrer dans l'oubli. Le président du puissant syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile avait toujours affirmé ne pas vouloir appuyer un candidat ou l'autre dans

la course au leadership du Nouveau Parti démocratique fédéral. Le parti doit se choisir un nouveau chef le 25 janvier pour succéder à Alexa McDonough, qui a annoncé son départ l'an dernier. Au cours d'une entrevue, hier, M. Hargrove a déclaré que seul M. Comartin, un nouveau venu en politique — il a été élu pour la première fois au Parlement fédéral lors de l'élection générale de 2000 —, serait en mesure de sauver le NPD.

La Bourse sans le 9-1-1:

1 800 463-5229

Choix du terme	
5 ans	10 ans
rendement maximal de 60 %	sans limites de rendement
Boni REER de 1% du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.	

REER

OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

Capital entièrement garanti.

Rendement selon la performance boursière des 30 plus grandes entreprises du Québec (Indice Québec-30^{MC}).

Nouvelle émission en vente jusqu'au 1^{er} mars 2003.

Épargne
Placements

Québec

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis du 11 janvier au 1^{er} mars, de 10 h à 16 h.

Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30^{MC}, visitez le www.iq30-iq150.org

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Réinventer le Bloc

Le député du Témiscamingue aux Communes, Pierre Brien, prêche pour sa nouvelle paroisse adéquate, quand il dit que le Bloc québécois devrait s'affranchir du PQ, mais ça ne l'empêche pas d'avoir raison.

Remarquez, plusieurs sont plutôt d'avis qu'à partir du moment où la souveraineté n'est plus qu'une hypothèse tenant davantage du mirage, un sabotage en bonne et due forme serait encore la meilleure façon de mettre le Bloc au diapason de la nouvelle réalité politique québécoise.

Peut-être, mais il faut aussi être réaliste: les partis qui décident de faire hara-kiri, comme le RIN de Pierre Bourgault, sont l'exception. A plus forte raison quand ils comptent plus de trente députés dont c'est aussi le gagne-pain. Dans ces conditions, on réussit toujours à se convaincre de son utilité. En règle générale, ce sont les électeurs qui décident qu'un parti a fait son temps.

On accuse toujours le PLQ d'être inféodé au Parti libéral du Canada, mais la vassalisation du Bloc est infiniment plus criante. Entre le fédéralisme pratiqué par le gouvernement Chrétien et celui dont rêvent les libéraux du Québec, il y a un monde de différence. Dans le couple Bloc-PQ, on parle tout au plus de nuances.

Tant que le PQ est au pouvoir à Québec, l'étroitesse de ces liens ne pose pas vraiment de problème, mais il risque d'en aller tout autrement, si le prochain gouvernement est formé par un autre parti que le PQ. Les péquistes ont toujours eu l'agaçante prétention, sans doute même la conviction, que les intérêts de leur parti coïncidaient avec ceux du Québec, mais un séjour dans l'opposition a souvent pour effet de faire apparaître des considérations plus électoralistes.

Le grand argument en faveur de la création du Bloc était d'assurer la présence à Ottawa d'un parti qui n'aurait à faire aucun compromis, puisqu'il renonçait d'avance au pouvoir. Désormais, seuls les intérêts supérieurs de la nation allaient compter.

Jamais plus il ne fallait laisser le Parti libéral du Canada poser en porte-parole autorisé du Québec, comme Pierre Elliott Trudeau avait pu le faire lors du rapatriement unilatéral de la constitution, en 1982. Devant le Canada anglais, le Québec devait parler d'une même voix à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes.

Cette belle unanimité risque malheureusement de voler en éclats, si Jean Charest ou Mario Dumont devient premier ministre et que le Bloc demeure une succursale du PQ, dont l'objectif tout à fait légitime sera de reprendre le pouvoir, ce qui l'amènera inévitablement à s'opposer aux positions du nouveau gouvernement.

À moins qu'il ne renonce à l'article 1 de son programme, il est probable que le PQ s'opposera à toute initiative d'un gouvernement Charest qui serait susceptible de rendre le fédéralisme plus acceptable aux Québécois, à moins d'avoir l'absolue conviction qu'il contribuera ainsi à son échec. Dans une telle situation, que devrait faire le Bloc: appuyer la réclamation du gouvernement dûment élu par les Québécois ou celle de la maison-mère?

Mario Dumont a indiqué la semaine dernière qu'un gouvernement adéquat tenterait d'étirer au maximum l'élastique de la Loi canadienne sur la santé, de manière à augmenter la participation du secteur privé à la livraison des services de santé. Tôt au tard, le programme de l'ADQ l'amènera à entrer en conflit avec Ottawa. Ce jour-là, le Bloc défendra-t-il le droit du Québec d'agir comme il l'entend dans un secteur qui relève de sa compétence exclusive ou son engagement social-démocrate l'amènera-t-il à appuyer de facto la prétention fédérale d'imposer un système uniforme d'un océan à l'autre?

Quand Lucien Bouchard s'est interrogé sur l'opportunité de fonder le Bloc, ce n'est pas Jacques Parizeau, mais plutôt Robert Bourassa qu'il a d'abord consulté et celui-ci l'a fortement encouragé à aller de l'avant, pensant certainement être en mesure d'en tirer profit.

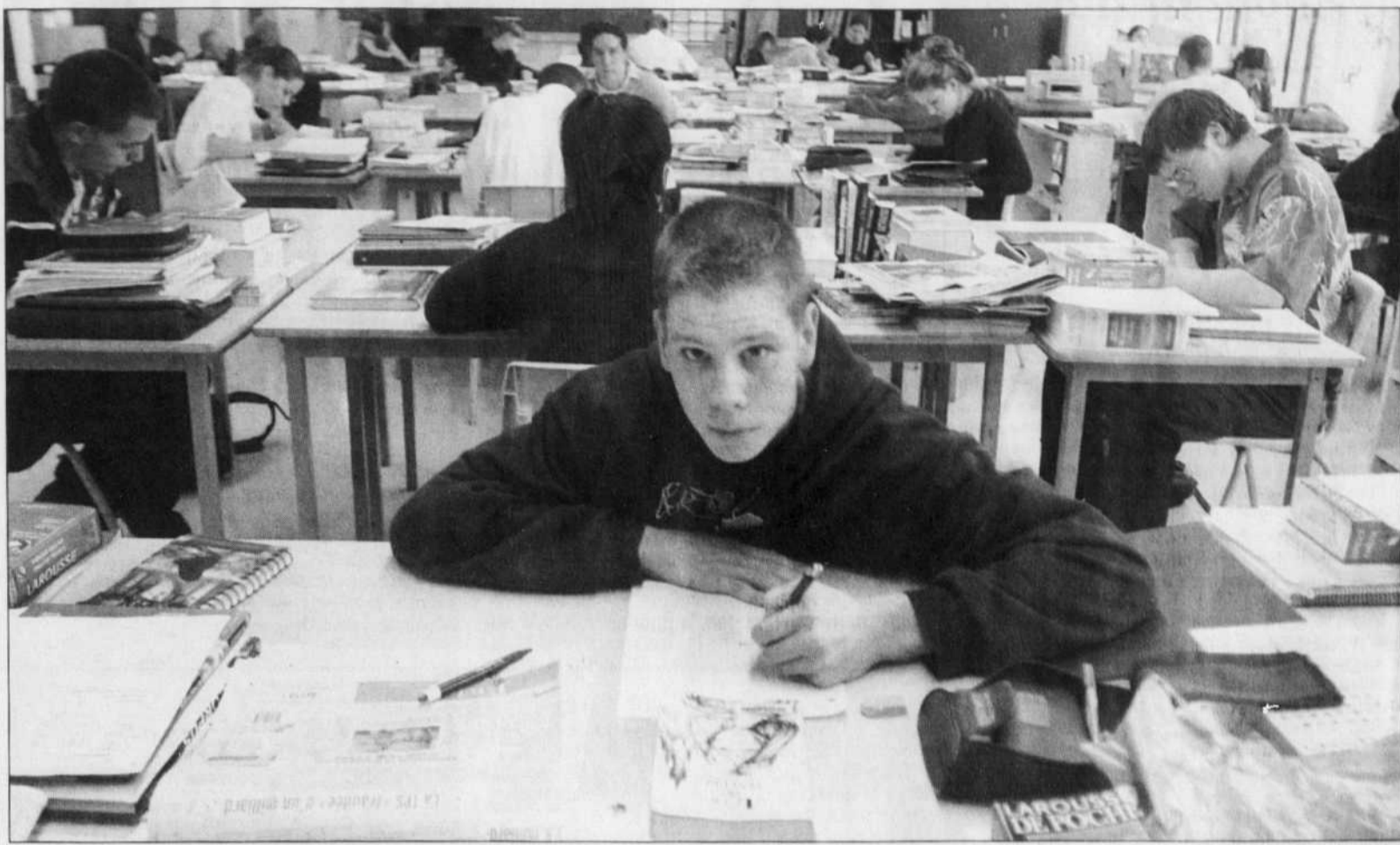
Contrairement au chef du PQ, M. Bouchard avait fait bon accueil à sa question de Bruxelles. On ne saura jamais ce qui serait advenu de ce mariage, si M. Bourassa était demeuré au pouvoir après que le Bloc fut devenu l'opposition officielle à Ottawa, mais il y a tout lieu de croire qu'il serait resté à bonne distance du PQ. Même après qu'il eut pris le pouvoir, en 1994, M. Bouchard a largement réussi à imposer ses vues.

Gilles Duceppe ne sera jamais Lucien Bouchard, et on n'efface pas si facilement dix ans de vie commune. Peut-être faudrait-il que le Bloc change de chef pour s'affranchir, mais, sait-on jamais, les prochaines élections au Québec pourraient aussi offrir à M. Duceppe lui-même l'occasion de s'emanciper.

Personne n'a à renier ses convictions souverainistes. D'ailleurs, Pierre Brien lui-même assure conserver les siennes, même s'il se joint à l'ADQ. Il lui appartiendra de juger si elles sont compatibles avec l'indifférence constitutionnelle de son nouveau parti. Le Bloc aurait cependant intérêt à prendre acte de la nouvelle situation qui résulterait d'un changement de gouvernement. La population ne lui pardonnerait pas de lui tirer dans les jambes.

Il ne faut pas mélanger les genres. Le rôle du Bloc n'est pas de jouer, à partir d'Ottawa, le rôle d'une opposition souverainiste à un gouvernement légitimement élu à Québec. C'est d'abord et avant tout au Québec même que le débat sur son avenir politique doit se poursuivre. Ceux pour qui ce débat demeure l'absolue priorité, et ils ont parfaitement le droit de le penser, devraient plutôt investir le PQ, qui risque d'en avoir bien besoin

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, annoncera les investissements que son ministère entend consacrer pour rénover et construire des locaux afin de favoriser de meilleurs échanges entre professeurs et élèves.

La réforme au secondaire

Le MEQ investira dans le béton pour mieux encadrer les élèves

Sylvain Simard annonce aujourd'hui les noms des 15 écoles qui expérimenteront la réforme avant les autres

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour lancer son opération d'encadrement à l'école secondaire, le ministère de l'Éducation mise notamment sur la construction et la rénovation de locaux favorisant les échanges privés entre professeurs, élèves et parents.

Dans l'annonce qu'il fera aujourd'hui autour de son «plan pour la transformation de l'école secondaire», le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, précisera la nature du soutien financier qu'il entend accorder aux écoles pour effectuer les aménagements nécessaires à la mise en œuvre des opérations de tutorat et de tutoriel, clefs de voûte de l'encadrement.

Voie à privilégier pour réduire les taux de décrochage scolaire et redorer le réseau public aux yeux des parents, l'encadrement fait clairement partie des priorités actuelles du MEQ.

Pour donner suite à cet encadrement, les enseignants ont toujours réclamé des espaces spécifiques: rencontres d'élèves, travail d'équipe, entretiens avec les parents, pour tout type d'entretien plus privé, les salles communes de professeurs n'allaient de toute évidence pas pouvoir servir.

Outre des investissements destinés à la rénovation et la construction de locaux, le plan dévoilé aujourd'hui permettra de savoir aussi les noms des écoles où sera expérimentée la réforme au secondaire avant de la propulser à l'ensemble des écoles du Québec. Une quinzaine d'écoles secondaires ont d'abord été ciblées pour mettre en application les changements prévus par la réforme.

Les 15 premières écoles

Selon ce qu'a appris la télévision de Radio-Canada, les 15 écoles qui goûteront en avance à un nouveau mode d'action sont: le Petit Séminaire de Québec, l'école polyvalente de Cabano, l'école polyvalente Arvida, l'école secondaire du Tournesol (Windsor), l'école Sainte-Anne (Daveluyville), l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau (Boisbriand), l'école Sacré-Cœur (Granby), l'école secondaire Mont-Bleu (Hull), l'école La Source (Rouyn-Noranda), l'école Monseigneur-Labrie (Havre-Saint-Pierre), Pierrefonds Comprehensive High School, Marymount Academy (Montréal), Symmes Intermediate High School (Hull), Villa-Maria (Montréal), et l'école Cavellier-de-LaSalle, où a lieu la présentation de ce matin.

En désignant ainsi 15 écoles, on veut tester la nature des changements apportés au régime scolaire à l'occasion de la réforme au secondaire, que tous désignent comme le défi des prochaines années. Dans le cas de la réforme au primaire, et aussi pour l'implan-

tation du programme *Agir autrement*, le ministère a fonctionné ainsi, en choisissant un groupe d'établissements qui allaient servir de maîtres d'œuvre pour ouvrir la voie aux autres.

Depuis son arrivée au ministère de l'Éducation, Sylvain Simard a souvent entonné le refrain de l'encadrement au secondaire, considérant l'accompagnement des élèves comme le défi du réseau secondaire public. La concurrence des écoles privées, de plus en plus attrayantes pour les parents dans les grands centres, est directement liée à cet engouement du MEQ pour l'encadrement, et il ne s'en cache pas.

En juin dernier, le ministre avait déjà annoncé les grandes orientations dictées par ce vent de changement au secondaire: la réforme, prévue pour septembre 2004 au 1^{er} cycle du secondaire, allait être basée sur un retour aux matières de base et un meilleur encadrement. M. Simard doit aujourd'hui préciser l'investissement lié à ces grands principes.

Rappelons que, lors d'ardues négociations avec le syndicat des professeurs l'an dernier, le MEQ a réussi à obtenir un nombre d'heures accru de présence à l'école, au primaire et au secondaire. Réclamée à grands cris par les enseignants, la construction de nouveaux locaux ou la rénovation d'anciens espaces devenus désuets favorisera la tenue de ces échanges, symboles mêmes d'un meilleur encadrement.

Le procès des Hells présidé par le juge Béliveau

Trois jurés ont été choisis parmi 131 candidats

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La sélection du jury va bon train au procès de neuf présumés membres ou associés des Hells Angels accusés de complot pour meurtre, trafic de drogue et gangstérisme: trois postes de jurés ont été pourvus hier par un concierge de 53 ans, une technicienne en éducation spécialisée de 44 ans et un retraité de 64 ans.

L'exercice de sélection du jury prend des proportions démesurées. Au total, 1077 personnes ont été convoquées au Centre de services judiciaires Gouin. Dans la seule journée d'hier, les officiers de la Cour ont interrogé 131 candidats potentiels. Les avocats de la défense et ceux de la Couronne cherchent des candidats qui n'entretenaient pas d'idées préconçues à l'égard des motards, des Hells Angels ou de leur filiale de Rockers, ou encore des candidats qui seront capables de mettre leurs préjugés de côté. La justice exige des jurés qu'ils soient capables de décider du sort des accusés en se fiant strictement à la preuve.

Compte tenu de l'ampleur du procès, la première journée de sélection s'est déroulée rondement. La défense a récusé 18 candidats, contre neuf pour la Couronne. Chacune des parties a le droit de récuser sans motifs 108 candidats, pour un total de 216.

Le juge a exempté 65 personnes pour des motifs variés. Une femme traverse une dépression, une autre est enceinte. Un homme occupe un nouvel emploi, sans filet de sécurité, comme directeur des ventes dans un hôtel. Un autre doit veiller sur sa mère à l'agonie. Le juge Pierre Béliveau les a tous renvoyés chez eux.

D'autres ont plutôt mal plaidé leur cause et n'ont pas obtenu cette exemption si convoitée. Une jeune fille qui se disait «pas

sûre de son français» répondait si bien aux questions que le juge a préféré la garder dans le bassin de candidats potentiels. Un camionneur qui ne «voudrait pas le faire, ce procès», a subi le même sort.

En règle générale, de tels personnages sont vite récusés par la suite par les avocats des deux parties, qui recherchent des candidats désireux de s'investir dans ce procès de longue haleine.

Trente-six candidats ont par ailleurs été déclarés inaptes à exercer la tâche de juré pour des raisons de partialité. Inondés par la couverture des médias, bon nombre d'entre eux se disaient incapables de s'affranchir de leurs idées préconçues sur la cause.

L'exercice de questionnement montre que le public retient bien peu de choses de la couverture des médias. La plupart des candidats qui avaient lu ou entendu des reportages sur cette affaire ne se souvenaient que des querelles entre le juge et les avocats de la défense au sujet des honoraires de l'aide juridique.

Le jury numéro trois, un chef d'exploitation à la retraite, a bien résumé ce curieux paradoxe. Lecteur assidu du *Journal de Montréal*, il a avoué ne rien comprendre à la couverture faite par le tabloïd. «Y'a rien à lire là-dedans», a-t-il ajouté dans un cinglant éditorial.

La sélection du jury prouve enfin la véracité du vieil adage populaire voulant que «le monde est petit». Une avocate de la défense a reconnu une candidate rencontrée lors de l'anniversaire de mariage de ses parents. Un procureur de la Couronne a également retrouvé l'ancienne gardienne de son enfant. Ils ont été exemptés; la justice ne s'accorde pas de tant de familiarité.

L'exercice se poursuivra jusqu'à temps que l'on trouve 12 jurés neutres et impartiaux.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain vous invite à sa série de déjeuners-causeries

Desjardins

Tournée vers l'avenir...

Mardi 28 janvier

Alain Dubuc
Président et éditeur
Le Soleil

«Le modèle québécois : le temps d'une nouvelle révolution tranquille»

de 12 h à 14 h

Hôtel Wyndham Montréal
1255, rue Jeanne-Mance

SSQ GROUPE FINANCIER

Billet(s)

Membres : 50 \$

Non-membres : 80 \$

Table(s) de 10

Membres : 475 \$

Non-membres : 600 \$

Taxes en sus

Renseignements

(514) 871-4000, poste 4001

Réservations

par télécopieur

(514) 871-5971

par internet

www.ccm.ca/activites

Prix réduit pour nos membres via notre site transactionnel sécurisé

• LES ACTUALITÉS •

Début de l'enquête préliminaire de Robert Pickton

Des
astrophysiciens
canadiens
découvrent
de nouveaux
satellites
de NeptunePAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Une équipe d'astronomes canadiens et américains vient de découvrir trois nouveaux satellites autour de la planète Neptune. Leur découverte devrait nous renseigner sur les conditions qui ont régné lors des toutes dernières étapes de la formation du système solaire.

Planète la plus éloignée du Soleil, Neptune est aussi l'une des géantes du système solaire avec une taille néanmoins inférieure à celle de Jupiter et de Saturne. Probablement constituée d'un cœur de roc dix fois plus massif que la Terre, Neptune est littéralement enveloppée de gaz.

«Nous ne savons pas comment une planète aussi grosse a pu se former aussi loin du Soleil, là où il se trouvait si peu de gaz et de matière disponible pour constituer une masse aussi imposante», explique J. J. Kavelaars, astrophysicien du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à l'Institut Herzberg d'astrophysique de Victoria en Colombie-Britannique. «Les nouvelles observations que nous venons d'effectuer devraient nous aider à expliquer les origines de cette planète.»

C'est en prenant, durant la nuit, une série de photographies de la portion du ciel où scintillait Neptune que les chercheurs ont découvert l'existence de ces nouveaux satellites. Une fois les images juxtaposées, les objets stationnaires, tels que les étoiles, sont apparus sous forme de raies brouillées semblables à celles qui s'impriment sur les clichés représentant un bolide en pleine course, explique Kavelaars. Alors que les objets en mouvement, comme les satellites de Neptune, se sont présentés sous forme de points de lumière très nets.

Les nouveaux satellites apparus derrière l'objectif des télescopes d'Hawaï et de La Serena au Chili se seraient formés lors d'une collision entre une comète et une lune déjà existante de la planète, prétendent les astronomes. Une hypothèse qu'ils émettent en raison de la petite taille — d'environ 35 kilomètres de diamètre — de ces nouvelles lunes et de la forme inhabituelle de leur orbite. Contrairement à notre Lune qui gravite autour de la Terre dans un plan passant par l'équateur, ces satellites de Neptune se déplacent sur des orbites de très grande taille qui sont excentrées et inclinées à différents angles par rapport à l'équateur de la planète. «Quand un groupe de satellites se meuvent tous selon la même inclinaison [comme c'est le cas de cette découverte], nous croyons que leur formation est associée à une collision», précise J. J. Kavelaars, qui, avec Matthew Holman du Centre d'astrophysique Harvard-Smithsonian, a dirigé l'équipe à l'origine de cette découverte. «Les lunes plus anciennes proviennent quant à elles de matière, vraisemblablement de comètes, qui sont passées à proximité de la planète au moment où elle se formait et qui ont été capturées par le champ de gravitation de la planète. Puis, beaucoup plus tard, une autre comète s'est approchée de l'une de ces lunes, l'a frappée et l'a fait voler en éclats. Les morceaux sont alors devenus la famille de satellites que nous avons vus.»

En raison de la présence de ces satellites «irréguliers», Neptune apparaît très semblable aux autres planètes du système solaire, comme Jupiter qui est entourée d'une trentaine de satellites de ce genre, Saturne qui est auréolée de 13 satellites et Uranus d'un bouquet de six, affirme J. J. Kavelaars. «Si nous parvenons à connaître le nombre de ces satellites et leur comportement, nous comprendrons mieux quand et comment s'est conclue la formation des planètes, précise-t-il. Car ces satellites ont probablement été capturés à la toute fin de la constitution du système solaire.»

«Du nombre de satellites, nous pourrions déduire par des méthodes statistiques le nombre de comètes et d'astéroïdes qui devaient être présents dans l'espace pour que ce genre de collisions se produisent, poursuit-il. Et de ces informations, nous saurons la quantité de matière qui était là, disponible pour former Neptune.»

EN BREF

Klein appuie Campbell

(PC) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, qui est accusé d'avoir conduit en état d'ébriété aux États-Unis, a reçu hier l'appui de son homologue albertain Ralph Klein. M. Klein, qui a admis l'an dernier être aux prises avec un problème d'alcool depuis 30 ans, a estimé que la «grave erreur» de M. Campbell ne le rendait «pas moins capable de servir sa province avec dévouement et distinction». Mais «en bout de ligne, c'est l'électorat de la Colombie-Britannique qui décidera de son avenir», a-t-il ajouté. C'est aussi l'avis de la députée libérale Gillian Trumper, qui représente la région de Port Alberni au parlement provincial. Cette ancienne coroner appuie son chef en dépit des accusations portées contre lui. «Nous avons beaucoup de choses à faire et nous avons besoin de lui pour poursuivre sur le chemin que nous avons choisi», a-t-elle déclaré.

Le présumé plus grand tueur en série
du Canada attire une foule importante

La police fouille depuis plus d'un an une propriété de l'accusé pour tenter d'élucider la disparition de dizaines de femmes

PRESSE CANADIENNE

Port Coquitlam, C.-B. — L'enquête préliminaire du présumé tueur en série Robert Pickton s'est ouverte hier devant une foule nombreuse, hier, à Port Coquitlam.

L'éleveur de porcs, qui est accusé du meurtre de 15 des 61 femmes disparues d'un quartier défavorisé de Vancouver depuis une vingtaine d'années, s'est montré attentif aux arguments des avocats.

Un interdit de publication empêche les médias canadiens de divulguer le contenu de la preuve présentée au juge David Stone. Plusieurs entreprises de presse étrangères, parmi lesquelles figurent l'Associated Press, Reuters, le *Washington Post* et le *Seattle Times* ont néanmoins envoyé des journalistes pour couvrir l'événement.

Interrogé sur la possibilité que les médias américains ne respectent pas l'ordonnance de non-publication, le procureur de la couronne, Geoff Gaul, a déclaré: «S'il y a des brèches, ce sera à la police d'enquêter.»

Le mois dernier, les procureurs de Pickton ont demandé, en vain, au juge d'exclure le public et les représentants des médias de la salle d'audience.

Toutefois, le juge a précisé qu'il pourrait reconsidérer la question si l'interdit de publication de la preuve n'était pas respecté.

Au terme des audiences, qui pourraient durer plusieurs semaines voire plusieurs mois, le magistrat de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique devra décider si la preuve amassée contre l'accusé est suffisamment convaincante pour justifier la tenue d'un procès.

La police fouille depuis près d'un an une propriété appartenant à Pickton et à deux de ses frères en quête d'indices. Deux enquêteurs ont commencé à exposer leurs trouvailles hier, dans une salle bondée.

Les deux rangées de sièges réservées aux journalistes étaient remplies, tout comme celles allouées au public. Seules quelques places destinées aux proches des victimes et des disparus du Downtown Eastside sont demeurées vides.

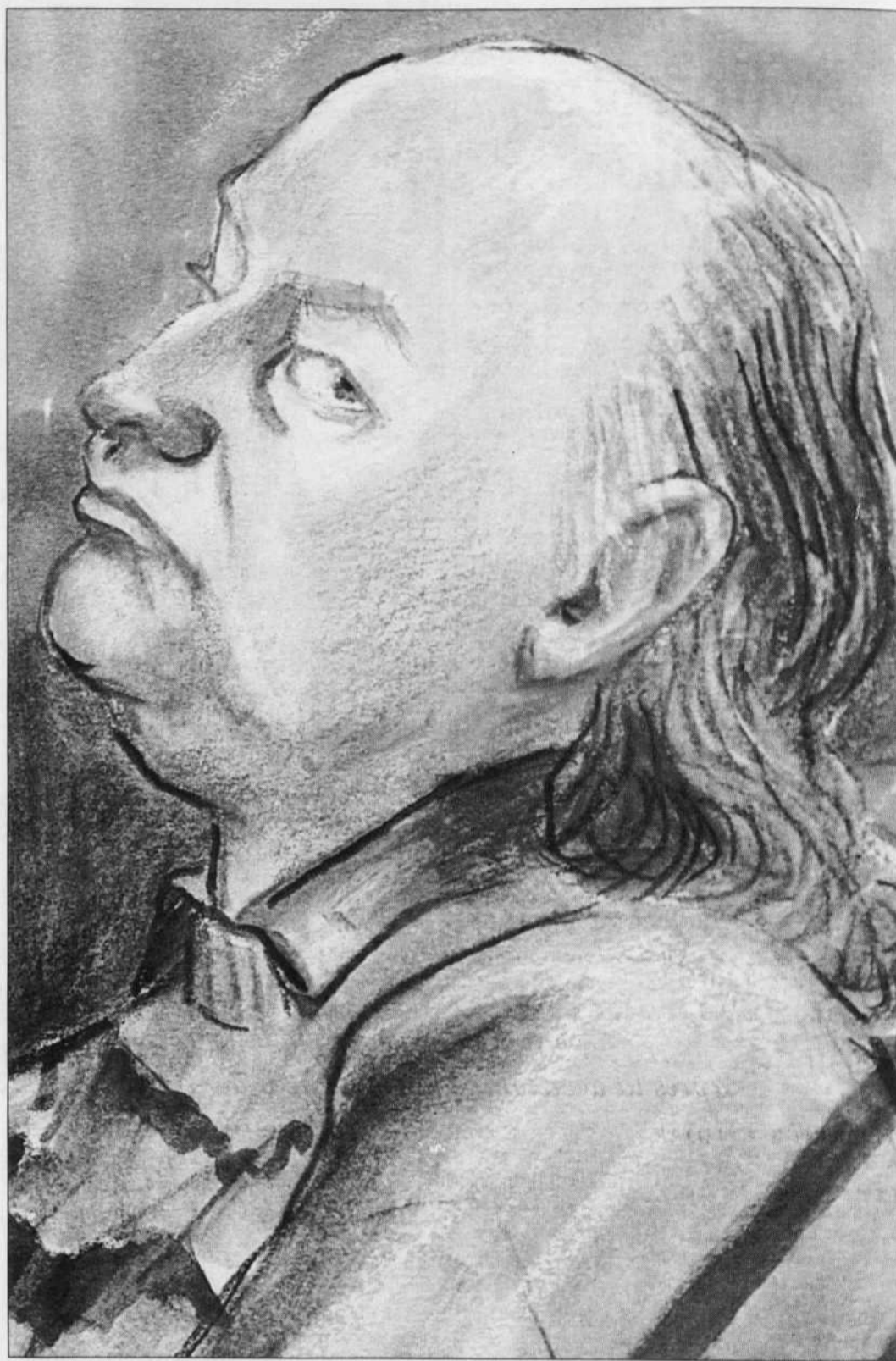
Beaucoup d'habitants de la région de Vancouver s'étaient déplacés pour rendre hommage aux femmes, pour la plupart des prostituées, que Pickton est accusé ou soupçonné d'avoir tuées. A sa sortie du tribunal, la conductrice de tramway Dawn Sangret a tenu à expliquer aux médias les raisons de sa présence.

«Je suis ici à cause d'Elaine Dumba [disparue en 1984] et de certaines autres filles que j'ai connues, a-t-elle dit. J'ai appris à les connaître quand elles me m'aidaient de l'argent.»

Pour sa part, Ernie Crey, dont la sœur Dawn figure aussi parmi les disparues, était venu en signe de respect pour les victimes. «Je veux y être pour entendre [la preuve], même si cela sera difficile», a-t-il insisté.

Robert Pickton, 53 ans, est détenu depuis son arrestation, à la fin du mois de février dernier. Depuis douze mois, il a successivement été accusé des meurtres de Sereena Abotsway, Mona Wilson, Diane Rock, Jacqueline McDonell, Heather Bottomley, Andrea Joesbury, Brenda Wolfe, Jennifer Furringer, Helen Hallmark, Patricia Johnson, Georgina Papin, Heather Chinnock, Tanya Holyk, Sherry Irving et Inga Hall.

Les quinze victimes faisaient partie des 61 femmes disparues dans le quartier Downtown Eastside, de Vancouver. La plupart d'entre elles étaient toxico-



Robert Pickton, un fermier de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, est accusé du meurtre de 15 femmes.

manes et travaillait comme prostituée.

S'il est reconnu coupable, le fermier de Port Coquitlam deviendra le plus grand meurtrier en série

de l'histoire canadienne. Le titre est actuellement détenu par Clifford Olson, condamné pour la mort de onze personnes.

Le Canada veut se hisser à bord
de la station spatiale internationale

PRESSE CANADIENNE

L'Agence spatiale canadienne rencontrera la NASA pour discuter de l'envoi d'un astronaute canadien à bord de la station spatiale internationale pour un séjour à long terme.

«Le Canada a droit à une certaine présence à bord de la station spatiale internationale, a rappelé le président de l'Agence spatiale canadienne, Marc Garneau, à l'occasion d'une rencontre avec les journalistes, hier. Il y aura peut-être un Canadien qui passera six mois à bord. Nous espérons obtenir une place dans un avenir pas trop lointain.»

M. Garneau a rappelé que le Canada était le plus petit participant au projet de station spatiale internationale. Le Japon et l'Europe ont des participations plus importantes, ce qui leur donne la priorité. Jusqu'ici, seuls des Américains et des Russes ont effectué des séjours prolongés à bord de la station spatiale internationale.

«Mais ça ne dépend pas uniquement de l'ampleur de la contribution, a déclaré M. Garneau. Il s'agit aussi

de savoir qui a les bonnes qualifications.»

L'équipage de la station spatiale internationale, actuellement limité à trois personnes, pourrait passer à six à partir de 2006.

Les dirigeants de l'Agence spatiale canadienne commenceront donc à discuter de la question cette année avec les dirigeants de la NASA (National Aeronautics and Space Administration). L'envoi d'un Canadien ne se ferait probablement pas avant 2005, puisqu'il faut compter au moins 18 mois pour l'entraînement en prévision d'un tel séjour.

En attendant, 2003 s'annonce faste avec l'envoi de deux astronautes canadiens en orbite à bord de la navette spatiale, soit Steve MacLean en mai et Dave Williams en novembre.

En mai prochain, le satellite scientifique Scisat sera lancé à partir de Vandenberg, en Californie. Il s'agira du premier satellite scientifique canadien depuis 1971. En juin, ce sera au tour de Most, un petit satellite muni du premier télescope spatial canadien, de prendre le chemin de l'espace à partir de Plesetsk, en Russie.

L'Agence spatiale canadienne tient également à participer à des missions d'exploration sur la planète Mars. Ainsi, deux des quatre projets finalistes au programme américain de mission Scout 2007 comprennent une contribution canadienne, soit des instruments scientifiques et de la robotique.

Un vol habité vers Mars n'aurait probablement pas lieu avant 2025.

«Nous pensons que l'exploration de Mars constitue l'activité spatiale la plus importante après la station spatiale internationale», a soutenu M. Garneau.

Le niveau de participation du Canada dépendra évidemment du budget de l'Agence spatiale canadienne, actuellement limité à 300 millions de dollars par année.

M. Garneau a indiqué que l'agence avait rencontré 19 ministères et agences gouvernementales afin de faire valoir les services qu'elle pouvait rendre.

Ainsi, l'Agence spatiale pourrait mesurer la salinité des eaux pour Pêches et Océans Canada, détecter les déversements de pétrole pour Environnement Canada, cartographier de façon plus précise le Nord canadien pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, etc.

La fin du monde a commencé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La fin du monde, un processus lent à l'échelle de la vie humaine, a déjà commencé et aboutira à l'anéantissement de la vie sur Terre dans quelque 500 millions d'années, selon un ouvrage de deux scientifiques américains publié hier.

Dans ce livre, intitulé *Vie et mort de la planète Terre*, les auteurs comparent la durée de vie de la planète au cadran d'une horloge. Selon eux, il est 4h30 du matin pour la Terre, ce qui correspond à 4,5 milliards d'années d'existence.

«Quand il sera 5h du matin, écrivent-ils, le règne animal et végétal arrivera à son terme, après un milliard d'années de vie. A 8h, les océans seront vaporisés, selon cette chronique d'une disparition.»

Et à midi, après 12 milliards d'années d'existence, notre globe sera absorbé par le Soleil, devenu géant, qui détruira toute trace de la présence humaine et dispersera toutes les molécules et atomes de l'ancienne Terre à travers l'espace.

«La disparition de notre planète n'arrivera pas avant encore 7,5 milliards d'années, mais on devrait songer au destin de notre monde et comprendre où nous allons», a commenté l'un des auteurs, l'astrophysicien Donald Brownlee, de l'Université de l'Etat de Washington.

«Nous vivons dans un endroit fabuleux, à un moment fabuleux. Il serait sain pour les gens de prendre conscience de cela représentée dans l'espace et le temps, de l'apprécier pleinement et de protéger l'environnement autant qu'il est possible», a ajouté le chercheur.

Dans l'ouvrage cosigné du paléontologue Peter Ward, de la même université, les chercheurs décrivent la vie de la Terre jusqu'à sa disparition, en se fondant sur les connaissances actuelles de la vie des étoiles et des planètes.

Cette biographie de la Terre fait suite à un ouvrage des deux auteurs dans lequel ils avançaient l'hypothèse que la vie sous sa forme la plus simple est relativement fréquente à travers l'Univers, mais que la présence de vie plus complexe, comme celle présente sur la Terre, est le résultat d'une rare combinaison de facteurs.

**40% DE RABAIS
SUR LES MANTEAUX DE
MOUTON RENVERSÉ ***
*Du prix régulier

**LA PLUS GRANDE SÉLECTION
DE SOFAS HAUT DE GAMME.**

Reg.: 3595 \$
à 2495 \$

Centropolis, coin St-Martin et autoroute 15 à Laval
(Derrière le cinéma Colossus) Tél.: (450) 978-3030

LE DEVOIR

LE MONDE

Joseph Lieberman se porte candidat à la présidence des États-Unis

Dur en politique étrangère, le sénateur démocrate du Connecticut est un progressiste en matière sociale qui fait preuve de conservatisme moral

JEAN-LOUIS SANTINI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Stamford — Le sénateur démocrate modéré Joseph Lieberman, ancien colistier d'Al Gore à la présidentielle de 2000, s'est joint hier à la cohorte des prétendants à l'investiture de son parti pour l'élection à la présidence de 2004 et pourrait être l'un des favoris.

«Aujourd'hui, le rêve américain est en danger, menacé par des tyrans haineux à l'étranger et une économie faible aux États-Unis qui rend plus difficile pour les Américains de vivre mieux», a-t-il déclaré dans un discours depuis le lycée de Stamford dans le Connecticut, dont il a été élève. «Il y a deux ans, on nous a promis une Amérique meilleure mais cette promesse n'a pas été tenue», a-t-il encore dit à l'encontre de M. Bush qu'il accuse de favoriser les nantis et d'affaiblir la classe moyenne.

Joe Lieberman, 60 ans, juif très pratiquant, sénateur respecté parmi ses pairs, est considéré comme un dur en politique étrangère. «Nous ne devons jamais hésiter à faire usage de notre puissance militaire pour défendre la sécurité nationale et nos idéaux», a-t-il martelé hier.

Il avait été l'un des démocrates les plus fervents pour donner à M. Bush une large autorité pour désarmer le régime de Saddam Hussein par la force. En 1991, M. Lieberman avait été l'un des quelques sé-



Si M. Lieberman était élu en 2004, il serait le premier président américain juif.

nateurs démocrates à soutenir la guerre du Golfe.

Sur le plan intérieur, il est progressiste dans le domaine social tout en faisant preuve de conservatisme moral. Joe Lieberman s'est longtemps battu contre la violence dans les médias et s'était fait remarquer en critiquant sévèrement l'ancien président Bill Clinton de l'hé-

micycle du Sénat pour sa liaison tumultueuse avec Monica Lewinsky.

Quand il était candidat à la vice-présidence, M. Lieberman a fait découvrir à toute l'Amérique les rites des juifs observant strictement le Sabbat, le samedi, journée pendant laquelle aucune activité liée au travail n'est autorisée, même l'utilisation d'une voiture.

C'est ainsi qu'il avait refusé en 2000 de faire campagne le samedi. Comme sénateur, il ne peut travailler ou de voter ce jour-là uniquement quand cela est absolument nécessaire.

M. Lieberman affirme que sa religion ne le conduirait pas pour autant à placer les intérêts d'Israël au-dessus de ceux des États-Unis.

Valeurs de la famille

Son militantisme moral et sa défense des valeurs de la famille lui ont valu de gagner le respect des groupes chrétiens conservateurs.

Il est le cinquième démocrate à se mettre en lice des prétendants de son parti pour affronter George W. Bush en 2004 et il est actuellement le mieux placé, selon le dernier sondage Gallup effectué au début janvier, avec 17 % des intentions de vote devant le sénateur John Kerry (Massachusetts — 16 %), et les autres candidats déclarés du parti, le sénateur John Edwards (Caroline du Nord) et le gouverneur sortant du Vermont, Howard Dean.

Si M. Lieberman était élu en 2004, il serait le premier président américain juif. Il est diplômé de la prestigieuse université de droit de Yale et avait notamment été, avant d'être élu sénateur au milieu des années 80, le ministre de la Justice du Connecticut. Joe Lieberman est marié, a quatre enfants et deux petits-enfants.

Quand le sida s'allie à la sécheresse

La Croix-Rouge lance un appel pour prévenir une famine à grande échelle dans le sud de l'Afrique

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

De 13 à 16 millions de personnes sont menacées de famine dans cinq pays d'Afrique australe, soit le Lesotho, le Malawi, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Contrairement à celles qui ont frappé le continent au cours des dernières décennies, cette nouvelle crise alimentaire est annoncée préventivement par les agences spécialisées, ce qui augmente les chances d'éviter le pire. Mais en même temps, elle est aggravée par la pandémie du VIH-sida, qui a entraîné la mort de nombreux soutiens de familles.

«Les personnes les plus à risques sont celles infectées par le VIH», signale Marko Kokic, délégué de la Croix-Rouge canadienne qui a visité récemment quatre des cinq pays susmentionnés. Le travail des bénévoles sur place est très dur, très émouvant, parce qu'ils développent un lien affectif avec des personnes qui sont condamnées à mourir à plus ou moins brève échéance», ajoute-t-il. Très élevé dans toute la région, le taux d'infection au VIH frise les 34 % au Zimbabwe et au Swaziland.

Bénévoles

En plus de participer à la distribution d'aliments en coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU, la Croix-Rouge finance le travail de bénévoles recrutés localement pour aider à domicile les malades séropositifs. Ce programme a été rendu d'autant plus nécessaire que la pandémie a détruit le réseau naturel de solidarité que constitue la famille élargie.

Le VIH-sida est non seulement un facteur aggravant, mais également une des causes de la pénurie d'aliments, puisqu'une importante fraction de la population active se trouve ainsi malade ou décédée.

Les agences internationales comme la Croix-Rouge signalent également d'autres causes, comme la sécheresse qui sévit depuis deux ans et qui a compromis les dernières récoltes. Faute de nourriture, les populations vivant de l'agriculture de subsistance ont ainsi été obligées de consommer les semences l'automne dernier. Par conséquent, les organisations internationales ont dû fournir de nouvelles semences pour qu'il y ait une récolte le printemps (l'automne austral) prochain.

La situation s'est dégradée récemment, selon un bulletin publié hier par le Bureau régional inter-agences de l'ONU (UNRIACSO) à la suite d'une étude de terrain.

«Les productions agricoles de la saison en cours ont été insuffisantes. Les pluies ont été erratiques, tandis que certaines zones ont connu des inondations, des conditions proches de la sécheresse, et même des gelées», diagnostique le rapport. «L'aide humanitaire fonctionne» et «une catastrophe totale a pu être évitée jusqu'à présent» note cependant le document, qui souligne qu'au Zimbabwe, le pays le plus touché, le nombre de personnes menacées de famine serait passé de 6,8 à 7,2 millions.

«Les appels à l'aide ont pour but de prévenir une catastrophe», dit Marko Kokic, qui explique que les organisations humanitaires ont profité de l'expérience passée pour devenir plus efficaces.

En juillet dernier, la Fédération internationale des Croix-Rouge a lancé un appel de fonds de 95,2 millions afin de fournir secours et aide humanitaire aux 1,3 million de personnes les plus vulnérables en Afrique australe. Le numéro de téléphone et l'adresse Internet de la Croix-Rouge canadienne sont, respectivement, 1 800-418-1111 et www.croixrouge.ca

Avec l'Agence France-Presse

La Maison-Blanche défend la peine de mort

Aux États-Unis, les antagonismes se renforcent après la décision de l'Illinois de vider ses couloirs de la mort

PATRICK ANIDJAR
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La décision de l'Illinois de vider son couloir de la mort renforce les antagonismes entre partisans de la peine de mort, confortés par les positions du président George W. Bush en tête, et abolitionnistes qui tablent sur une prise de conscience de l'opinion publique.

Pour les opposants comme pour les partisans de l'application de la peine capitale, le geste sans précédent du gouverneur George Ryan de commuer les peines de 167 détenus en prison à vie a modifié les termes du débat.

«Cela va animer la discussion», estime le juriste Robert Dierstein, spécialiste de la peine capitale.

Selon lui, «ceux qui sont favorables [à la peine capitale], n'auront pas envie d'écouter les avis contraires. Et ceux qui sont contre ne pourront pas être convaincus qu'ils ont tort».

Comme pour mieux illustrer le fossé qui sépare les Américains

dans une proportion de 65 % pour la peine de mort contre 35 %, le président Bush, ancien gouverneur de l'Etat, le Texas, détenteur du record absolu d'exécutions, a montré que la décision de M. Ryan ne l'avait pas ébranlé.

«Le président estime que la peine de mort est un moyen de dissuasion efficace et rien n'est venu changer son opinion en la matière», a indiqué hier Ari Fleischer, porte-parole de la Maison-Blanche.

Ari Fleischer a indiqué qu'il «n'y avait rien en cours au niveau fédéral» concernant une mesure similaire à celle prise par le gouverneur de l'Illinois. «Les mesures sont en place pour s'assurer que la justice est correctement rendue», a-t-il estimé.

Le tournant que pourrait prendre le débat, explique à l'AFP le professeur Dierstein, qui enseigne le droit à l'American University de Washington, aura lieu si les Etats qui exécutent le plus ou qui ont les couloirs de la mort les plus importants, comme le Texas, la Virginie et la Californie, commencent eux aussi à s'inter-

roger sur l'équité du système.

«La Cour suprême devra alors prendre en compte ce qui se passe dans les Etats pour ses évaluations au regard des exigences de la Constitution», estime Diann Rust-Tierney, directrice du Capital Punishment Project à l'American Civil Liberties Union (ACLU).

Elle prévoit que les injustices constatées dans l'Illinois ne pouvaient être ignorées plus longtemps, comme ne peuvent être ignorées celles qui ont cours dans d'autres Etats de l'Union.

Et si d'autres gouverneurs suivent l'exemple donné par George Ryan, la haute cour qui a rétabli la peine capitale en 1976 et dont les positions restent majoritairement conservatrices, pourrait elle aussi évoluer dans ses positions.

Selon les experts, la décision prise l'an dernier par la haute cour sur l'inconstitutionnalité de la peine de mort appliquée aux retardés mentaux est ainsi révélatrice du changement de climat aux États-Unis au regard de ce dossier.

Le rôle du président Bush dans

ce contexte pourrait se révéler primordial dans un avenir proche, l'une des prérogatives du chef de la Maison-Blanche étant de nommer les juges de la Cour suprême dont certains — au moins deux — sont pressentis pour quitter leurs fonctions en raison de leur âge ou de leur état de santé.

Pour Larry Fox, président du Death Penalty Research Project (DPRP) au sein de l'Association du barreau américain, «ceux qui sont opposés au système qui impose la peine de mort vont devenir plus combatifs».

Quant aux autres, affirme M. Fox à l'AFP, «ils vont être encore plus en colère». Mais, ajoute-t-il, une colère qui en fin de compte laissera place à une nouvelle réflexion.

«Voilà une personne, Ryan, qui a changé d'avis. On peut donc envisager que d'autres changeront eux aussi d'opinion, se demanderont ce qui ne va pas dans le système, s'ils sont dans l'erreur. Finalement, à long terme, les positions pourraient converger», affirme le président du DPRP.

Nouvelles tentatives de désamorçage de la crise nord-coréenne

REUTERS

Séoul — Des consultations menées par la Russie ces derniers jours avec la Chine, la France, Séoul et Washington ont selon Moscou permis d'ébaucher un plan pour désamorcer la crise nord-coréenne, Washington parlant de son côté d'une reprise de l'aide énergétique au Nord si la crise nucléaire est désamorcée.

Dans un communiqué publié hier sur son site Internet, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères russe indique qu'il est prévu de maintenir le statut denucléarisé de la péninsule coréenne, y compris le respect du Traité de non-prolifération (TNP).

En second lieu, ajoute-t-il, «des pourparlers bilatéraux et multilatéraux constructifs doivent aboutir à une garantie pour la sécurité nord-coréenne». Le renouvellement des programmes d'assistance humanitaire et économique à la Corée du Nord constituerait un troisième volet du plan.

L'agence japonaise Kyodo a évoqué la possibilité de l'envoi prochain par la Russie, seul membre du Groupe des huit pays les plus industrialisés (G8) à entretenir de bonnes relations avec les deux Corées, d'émissaires à Pyongyang.

Dépêché pour consulter ses alliés et tenter de débloquer la situation, l'émissaire américain en Asie James Kelly a réaffirmé hier que Washington souhaitait dialoguer avec Pyongyang.

Il a suggéré que des mesures soient prises par les États-Unis pour aider la Corée du Nord à surmonter ses difficultés en approvisionnement énergétique, noeud de la crise selon certains, une fois résolue la querelle sur le nucléaire.

«Une fois surmonté le problème nucléaire, il pourrait y avoir des occasions avec les États-Unis, des investissements privés et d'autres pays pour aider la Corée du

Nord dans le secteur énergétique», a-t-il dit.

La Corée du Nord a considérablement durci le ton ces derniers jours, se retirant du TNP, s'octroyant le droit de mettre fin à un moratoire sur les essais de missiles, et menaçant de transformer les États-Unis en «mer de feu».

«Aucune limite»

«Il n'y a aucune limite à l'attaque de notre armée courageusement déterminée à défendre notre chef, à se transformer en bombes humaines, et aucun endroit sur Terre ne pourra échapper à l'attaque», a encore déclaré hier le général nord-coréen Pang Kwan-bok, cité par la presse officielle.

Les États-Unis ont déclaré la semaine dernière, pour la première fois, qu'ils étaient prêts à dialoguer avec Pyongyang, mais pas à négocier.

James Kelly s'est entretenu avec le président élu de Corée du Sud, Roh Moo-hyun, qui prendra ses fonctions le 25 février. Ce dernier lui a indiqué que son gouvernement repousserait l'idée d'une Corée du Nord nucléarisée et souhaiterait jouer un rôle dans la résolution pacifique de la crise, ont indiqué ses collaborateurs.

Le président sud-coréen sortant, Kim Dae-jung, a souligné l'importance des contacts entre Washington et Pyongyang.

«Je pense qu'il n'y a aucun problème qui ne puisse être résolu par le dialogue», a-t-il déclaré à l'ancien premier ministre japonais Yoshiro Mori, rappelant l'opposition de Séoul au communisme et aux armes de destruction massive.

A Vienne, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'organiser une réunion d'urgence à ce sujet cette semaine, souhaitant «donner une chance à la diplomatie».



Distribution alimentaire au Lesotho.

CROIX-ROUGE CANADIENNE

Un spécialiste américain des satellites aurait offert de vendre des secrets à trois pays, dont l'Irak

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le procès d'un ex-spécialiste militaire américain du renseignement spatial, qui risque la peine de mort pour avoir proposé des informations confidentielles à l'Irak, à la Libye et à la Chine, a commencé hier avec la sélection du jury.

Si l'accusé, Brian Regan, était condamné à la peine capitale, ce serait la première fois qu'une condamnation à mort est prononcée pour espionnage aux États-Unis depuis celle des époux Ethel et Julius Rosenberg, reconnus coupables d'avoir livré des documents atomiques secrets à l'Union soviétique et exécutés en 1953.

Regan, un ancien sergent-chef de l'armée de l'Air de 40 ans, comparait devant le tribunal fédéral d'Alexandria en Virginie, en banlieue de Washington. Une partie des éléments du dossier d'accusation qui seront présentés au procès seront classés «confidentiels» et les débats à leur sujet auront donc vraisemblablement lieu à huis clos, selon une source judiciaire.

Selon les documents judiciaires, le prévenu, qui travaillait jusqu'à son arrestation en août 2001 au Bureau national de reconnaissance, l'agence militaire gérant les satellites espions américains, a écrit au président irakien Saddam Hussein pour lui proposer des secrets militaires en échange de 13 millions de dollars en francs suisses.

«Je suis prêt à me livrer à l'espion-

nage contre les États-Unis en fournissant à votre pays des informations hautement confidentielles», avait-il écrit au président irakien, dans une lettre retrouvée dans la mémoire d'un ordinateur à son domicile, selon des responsables du ministère de la Justice. M. Regan, qui travaillait au décodage d'informations cryptées transmises par les satellites, se serait également plaint dans cette lettre du montant de sa retraite, se faisant passer pour un ancien agent de la CIA.

Les informations portaient notamment sur les satellites. Elles auraient permis à l'Irak de dissimuler des armes de destruction massive et augmenté les risques pour les avions américains et britanniques patrouillant les zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud de ce pays, selon la même source. «Le prévenu a sciencement provoqué un grave risque de mort pour autrui, à savoir les pilotes américains et alliés qui patrouillent les zones d'exclusion aérienne», a affirmé le procureur Paul McNulty.

M. Regan a écrit une lettre similaire au dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, selon les documents judiciaires. Surveillé, il avait été arrêté à l'aéroport de Washington-Dulles, en partance pour Zurich avec des images confidentielles prises par les satellites américains de lance-missiles sol-air irakiens et chinois et les coordonnées de représentations diplomatiques irakiennes, chinoises et libyennes en Suisse, en Autriche et en France, selon le ministère public.

Zimbabwe: l'opposition dément un projet pour faire partir Mugabe

AGENCE FRANCE-PRESSE

Harare — Le principal parti d'opposition au Zimbabwe, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), a démenti hier un article du Times de Londres affirmant qu'il travaillait avec des membres du parti au pouvoir à un projet prévoyant la démission du président Robert Mugabe et la formation d'un gouvernement d'union nationale. «Cet article est faux, c'est de la pure spéculation», a déclaré à l'AFP Paul Temba Nyathi, porte-parole du MDC.

Des responsables du parti du président Mugabe, l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF), ont proposé au chef du MDC, Morgan Tsvangirai, un plan aux termes duquel le chef de l'Etat, 78 ans, obtiendrait en échange de son départ la garantie de son immunité et la possibilité de trouver asile à l'étranger, affirmait hier le Times. M. Tsvangirai s'est dit prêt à soutenir le projet, y compris à garantir au président Mugabe qu'aucune poursuite ne sera engagée à son encontre s'il quitte le pouvoir, poursuit le journal.

É D I T O R I A L

Bush s'isole

Pendant que Washington poursuit ses préparatifs militaires, les opposants à la guerre contre l'Irak parviennent enfin à se fédérer. La hardiesse manifestée par ceux-ci au cours des derniers jours fut si prononcée qu'il faut désormais se demander si Bush osera jouer la carte de l'unilatéralisme au risque de s'aliéner durablement certains de ses principaux alliés.

Le premier ministre britannique Tony Blair est réputé, entre autres choses, pour maîtriser l'art de l'esquive avec un certain brio. Dans les dossiers autres que l'Irak, on pense à la création de l'euro, son usage du louvoiement l'a servi. Mais dans le cas qui nous occupe, il est temps d'interroger ses gestes et ses paroles qui semblent bien l'avoir conduit dans une impasse. On se rappellera que, dans un premier temps, le caucis travailliste avait affiché son malaise de voir le grand patron coller à la furia guerrière de Bush sans avoir formulé la moindre exigence pour que la preuve des malversations irakiennes soit clairement exposée. On se souviendra qu'ensuite son ministre des Affaires étrangères, Jack Straw, avait osé le contredire en affirmant que toute intervention en Irak devrait être assujettie à une autre résolution de l'ONU. Et voilà qu'aujourd'hui, une autre ministre de son cabinet réclame également que tout soit balisé ou ordonné en fonction des lois onusiennes. En ce sens, Clare Short, c'est son nom, a fait écho à ce sondage qui indique qu'une forte majorité de Britanniques sont opposés à une guerre contre l'Irak. En un mot, Blair s'est tellement isolé qu'il mis sa propre crédibilité en berne.

Après la Grande-Bretagne, attardons-nous à l'Allemagne. Cette nation a ceci de particulièrement intéressant que, depuis le 1^{er} janvier, elle siège au Conseil de sécurité élargi. Mieux, il lui reviendra d'en présider les travaux en février ainsi que ceux de la Commission des sanctions de l'ONU. Par la voix du chancelier Gerhard Schröder, l'Allemagne a précisé qu'elle ferait tout pour que la résolution 1441 soit respectée à la ligne afin qu'il n'y ait pas de conflit. Pire, pour Washington s'entend, Schröder a certifié que si une deuxième résolution était votée permettant l'engagement, l'armée allemande resterait chez elle.

Restons encore en Europe pour nous tourner vers la Grèce. Depuis le début du mois, ce pays assure la présidence tournante de l'Union européenne. Toujours est-il qu'à peine installée dans son fauteuil, la Grèce a indiqué qu'en association avec plusieurs pays, elle mènerait une mission de paix auprès de sept nations du Moyen-Orient au cours du mois de février. Et ce, pour convaincre tout un chacun que la suite du dossier doit se faire sous les auspices de l'ONU.

Et voilà qu'après l'Europe, on constate que le dossier irakien s'est traduit par un paradoxe historique: il a cimenté l'alliance de trois frères ennemis, soit l'Arabie saoudite, l'Iran et la Turquie. Que deux des alliés historiques des États-Unis — Arabie saoudite et Turquie —, s'associent à un membre de l'axe du mal — l'Iran —, est éloquent en soi.

Pendant ce temps, la Maison-Blanche nous a livré au cours des derniers jours de curieuses positions. On pense notamment, voire surtout, au secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld qui a formulé le truisme suivant: «*l'absence de preuve n'est pas une preuve d'absence*». Bigre! Ce faisant, Rumsfeld s'est institué, si l'on ose dire, en preuve vivante de ce propos du premier ministre français Raffarin sur ce sujet: «*Dans un monde fou, on a besoin d'une France sage.*»

Et après ?

La décision du gouverneur républicain de l'Illinois de gracier quatre hommes qui attendaient leur exécution, puis de commuer 167 condamnations à mort en peines de prison à vie a de quoi surprendre: l'Amérique de George Bush n'est-elle pas plus conservatrice que jamais? Une chose est certaine, le coup d'éclat du gouverneur George Ryan constitue un excellent témoignage de l'ambivalence grandissante des Américains en ce qui a trait à la peine de mort. Quelque 70 % des Américains continuent d'appuyer la peine de mort, soit une majorité significative. Mais ce pourcentage représente une baisse si on le compare aux 80 % qui s'étaient exprimés au milieu des années 90 en faveur d'une telle option.

Cependant, il faut garder à l'esprit que certains ne s'opposent pas tant à la peine de mort qu'à la manière dont elle a été appliquée ces dernières années. D'ailleurs, l'annonce, ces jours derniers, du gouverneur de l'Illinois, est le point final d'un processus en 2000 qui avait commencé par l'imposition d'un moratoire sur la peine de mort, à la suite justement de reportages ayant mis en lumière les dérapages du système de justice de cet État. Le gouverneur avait dû rendre leur liberté à 13 condamnés à mort, dont l'innocence venait d'être prouvée. Voilà qui était gênant.

Au cours des dernières années, en Illinois mais aussi ailleurs, la condamnation à mort d'individus graciés par la suite a ébranlé les consciences et fouetté le mouvement abolitionniste. Les ténors de ce mouvement espèrent que la décision du gouverneur Ryan constituera un jalon dans la longue marche vers l'abolition totale de la peine de mort aux États-Unis. En même temps, ils ne peuvent fermer les yeux sur la controverse ayant suivi la décision du gouverneur, qui quitte son poste dans quelques jours et dont le successeur, démocrate, est en faveur de la peine de mort. C'est dire à quel point, même pour l'Illinois, la victoire des abolitionnistes n'est pas acquise. Et la même situation de fragilité prévaut au Maryland, l'autre État où le couloir de la mort a été aboli.

Le gouverneur George Ryan a-t-il voulu marquer un grand coup pour faire oublier qu'il fait l'objet d'une enquête pour corruption? Cela est probable. Mais au-delà de ses intérêts personnels, le geste relance un débat qui secoue un nombre croissant d'États, à la lumière notamment de décisions récentes des tribunaux américains. En juin dernier, la Cour suprême américaine interdisait la peine capitale pour les attardés mentaux. L'exécution de mineurs, toujours permise dans 22 États, fait elle aussi l'objet de critiques.

Il reste que, de manière concrète, ce sont les États qui ont le dernier mot. Et 38 des 50 États affichent la peine de mort à leur programme, à commencer par le Texas où le président américain fut gouverneur pendant de longues années. Mais malgré l'obstination d'une poignée d'États du Sud, un nombre croissant d'Américains semblent aujourd'hui disposés à remettre en question une pratique indigne d'un pays qui se targue d'être progressiste et démocratique. Sur cette question, les États-Unis sont isolés et perclus de contradictions.

pdesrivieres@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Saguenay:
un double saccage

À lire l'article que *Le Devoir* du 5 janvier consacrait à la nouvelle ville fusionnée dans la région du Saguenay, je déplore le double saccage linguistique qui a été perpétré dans cette région.

Le nom Saguenay a été saccagé. Il faudrait désormais lui donner un sens qu'il n'a jamais eu dans notre histoire. On ne s'habitue pas à parler de Saguenay, au Saguenay, près du Saguenay. Il ne faut pas s'y habituer non plus. Car c'est la confusion totale. Pour tous les Québécois, depuis Jacques Cartier, ce nom a toujours servi à désigner l'immense territoire du versant des eaux qui se déversent dans le lac Saint-Jean et le fjord Saguenay jusqu'au fleuve Saint-Laurent. C'est un premier saccage inacceptable.

Le nom Chicoutimi a été également saccagé. Il s'agit de l'un des plus beaux noms amérindiens, sonore et doux. On l'a ramené au niveau d'un banal arrondissement. C'est un autre saccage honteux infligé à l'histoire et à la géographie québécoise.

Je souligne que ces deux noms — Chicoutimi et Saguenay — n'appartiennent pas qu'aux citoyens de cette ville et de cette région. Ils appartiennent au patrimoine historique et géographique de tous les Québécois. Tout comme les autres toponymes majeurs: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski, etc. Le gouvernement a protégé partout ces noms historiques au moment des fusions. Il avait le devoir de le faire également dans la région du Saguenay.

Louise Harel qui a présidé aux fusions municipales n'était décidément pas douée pour le choix des toponymes de ville. A Longueuil, il a fallu que Pauline Marois mette le poing sur la table pour contraindre un sondage local, éviter la sottise de Lemoyne et préserver le nom de Longueuil. Combien de temps devra durer la

confusion actuelle pour que le gouvernement québécois s'aperçoive de l'erreur qu'il a commise au Saguenay?

Car c'est bien le gouvernement du Québec qui demeure responsable du nom des villes qu'il crée. Il ne peut se dérober derrière une simple consultation populaire locale, faite dans un contexte de fureur et de guerre de clochers, qui s'est terminée par un match nul et qui n'a rien réglé d'une contestation qui continue.

Il faut continuer de parler de Chicoutimi. Chicoutimi est la sixième ville en importance de population au Québec. C'est la ville de Bordeaux qui tient ce rang parmi les métropoles de France. Pensez-vous que le gouvernement français laisserait aller le nom de Bordeaux pour le remplacer par une sottise du genre «Ville de Garonne»? C'est ce que le gouvernement du Québec a fait et laisse faire chez nous. Il doit en porter la responsabilité et payer le prix de son erreur.

Jacques Gélinas
Terrebonne, le 13 janvier 2003

Ces irréductibles Acadiens

Pour une fois qu'il y a une bonne nouvelle à rapporter sur une minorité francophone hors Québec, ne boudons pas notre plaisir! L'article du 31 décembre portant sur les irréductibles Acadiens du Nouveau-Brunswick, dans *Le Devoir*, passe à côté d'un point essentiel. D'après les données des recensements de 1971 à 1996, c'est la seule minorité francophone qui ait réussi à faire baisser son taux d'anglicisation. Un examen attentif des données de 2001 indique que cette tendance heureuse se serait poursuivie.

L'article du *Devoir* affirme au contraire que l'assimilation des francophones du Nouveau-Brunswick est passée de 9,7 % en 1996 à 10,5 % en 2001, suivant l'information diffusée par Statistique Canada. Le hic, c'est que l'organisme fédéral a modifié les questions linguistiques au

recensement de 2001. Si l'on fait entrer en ligne de compte l'incidence de ces modifications sur les réponses obtenues, il en ressort que cette augmentation de l'assimilation au Nouveau-Brunswick ne serait qu'apparente, c'est-à-dire qu'elle serait attribuable au changement de l'instrument d'observation.

Il faut accueillir avec le même sens critique tout autre mouvement inattendu que Statistique Canada nous annonce sur la foi de ses nouvelles données linguistiques.

Charles Castonguay
Hull, le 13 janvier 2003

Inacceptable comparaison

Je trouve inacceptable et hors de propos la comparaison effectuée par François Beaulé (*Le Devoir*, mercredi 8 janvier 2003) entre l'avortement «artificiel» et le clonage, qui sont, selon M. Beaulé, tous deux immoraux! Il ne faut pas confondre les débats; le clonage est une chose, l'avortement une autre. Sur ce dernier, d'ailleurs, j'ajouterais qu'il faut bien reconnaître l'avortement pour dire qu'il est utilisé au Québec comme une méthode de contraception! Mais tel est l'un des arguments les plus fréquemment utilisés pour placer l'avortement au rang des actes immoraux. D'ailleurs, en déclarant l'avortement immoral, M. Beaulé ne fait état que de ses propres préjugés. La peur que le clonage inspire à certaines personnes ne doit pas nous faire retourner en arrière, lorsque l'avortement, par exemple, était illégal. Par ailleurs, si le clonage d'êtres humains est généralement considéré comme immoral, ce n'est pas uniquement parce qu'il nécessite le «sacrifice d'un nombre important de fœtus», mais aussi, notamment, parce que l'enfant cloné risque de développer d'importants problèmes génétiques et autres.

Pascal Tremblay
Montréal, le 9 janvier 2003

L I B R E O P I N I O N

Les options des souverainistes québécois

GILBERT BELZILE
Ingénieur, Sillery

Si les souverainistes québécois actuels avaient vécu en 1867, ils auraient sûrement été parmi les 40 % de la population, les rebelles qui s'opposeraient à faire partie du Canada lors de la création de la confédération.

Aujourd'hui, ils occupent encore sensiblement 40 % de l'électorat. Nous pouvons constater que les choses n'ont pas changé beaucoup.

Ils se demandent s'ils doivent quitter le Canada, c'est-à-dire faire carrément l'indépendance ou chercher une autre forme d'association plutôt floue à l'intérieur du Canada, qu'ils appelaient souveraineté-association dans le passé. S'il avait gagné le dernier référendum, le premier ministre Parizeau avait déclaré qu'après un an de négociation avec le Canada, si une entente d'association satisfaisante n'avait pas été trouvée, il aurait fait une déclaration unilatérale d'indépendance.

Si le choix était de quitter le Canada, c'est-à-dire faire l'indépendance, les Québécois auraient gros à perdre, et il serait difficile de les convaincre d'opter pour cette option. Aussi n'a-t-on jamais osé poser une question aussi directe lors des référendums précédents.

À ce sujet, il est intéressant de voir ce qu'en dit M. Ingo Kolboom de citoyenneté allemande, professeur d'histoire à l'Université de Dresde et de Montréal, lors d'une entrevue intéressante dans *L'actualité* de janvier 2003. Il est à noter que M. Kolboom est président de l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), organisme créé en 1997 et soutenu par le gouvernement du Québec.

Question de *L'actualité*: «*Si les Québécois refusaient le Canada, n'abandonneraient-ils pas une partie du patrimoine acquis par leurs ancêtres?*» Réponse de M. Kolboom: «*C'est la tragédie des souverainistes. Leur succès relatif est une réaction à des attitudes du Canada anglais.*

Cette décision de se séparer du patrimoine canadien est peut-être justifiée, mais elle reste une sorte d'auto-amputation. C'est pour cela que les Québécois ont tant de mal à trouver une résolution. Si le référendum de 1995 avait réussi, avec cinquante et quelque pour cent des voix, ç'aurait été un gros problème...»

Voilà qui invite à la réflexion. Il s'agit d'une analyse assez juste de la situation, venant d'un observateur extérieur. Le patrimoine acquis par les ancêtres dont parle M. Kolboom c'est entre autres, l'exceptionnel potentiel agricole, minier et notamment énergétique du Canada.

Le Canada se situe parmi les premiers producteurs mondiaux d'uranium, de zinc, de nickel, de gaz naturel, d'or, de plomb, de cuivre, de blé, de potasse et de pétrole pour n'en nommer que les plus importants. Par exemple, la superficie agricole (les terres labourables) de la Saskatchewan est dix fois supérieure à celle du Québec.

Le Canada possède une richesse pétrolière et gazière fabuleuse, principalement à l'est des Rocheuses en Alberta surtout et en Saskatchewan, dans la mer de Beaufort, dans les îles de l'Arctique et dans une mesure beaucoup moindre à Terre-Neuve (Hibernia) et en Nouvelle-Écosse (îles de Sable). Le Canada possède plus de 300 milliards de barils de pétrole en majorité dans les sables bitumineux. C'est plus que les réserves de l'Arabie Saoudite, le plus important pays producteur de l'OPEP, avec ses 265 milliards de barils. Au rythme où ils l'exploitent actuellement, les Canadiens ont du pétrole pour des siècles à venir.

Les années des réserves mondiales de pétrole sont comptées. Les réserves mondiales connues de pétrole classique (pompable) sont évaluées à environ 1000 milliards de barils alors que la consommation journalière est de plus de 70 millions par jour. Faites le compte, à ce rythme, les réserves mondiales seraient épuisées dans 40 ans. Les Québécois ne se-

ront-ils pas heureux de faire encore partie d'un pays qui a ces immenses richesses énergétiques alors que la pénurie mondiale se fera sentir? Le quitter ne serait-il pas de l'auto-amputation comme le prétend M. Kolboom?

Par contre, si les souverainistes optent pour une entente à l'européenne, celle du type de Maastricht comme le premier ministre Landry le mentionne fréquemment ces temps-ci, alors là nous resterions associés au Canada mais avec une entente différente de l'actuelle constitution. Pourquoi les relations seraient-elles meilleures? Pourquoi les chicanes cesseraient-elles? Il faudrait bien étudier la question avant de s'aventurer dans cette voie.

Pas plus tard qu'à la mi-décembre, le député du Bloc québécois à Charlesbourg, Richard Marceau, revenait d'un voyage d'observation de l'Union européenne lors de son élargissement de 15 à 25 membres. Dans une entrevue avec le journal *Le Soleil*, il mentionnait qu'il n'était plus sûr du tout qu'un arrangement à l'européenne soit avantageux pour le Québec, étant donné le faible pouvoir de négociation que nous aurions lors du nouvel arrangement. Les plus forts, généralement, imposent des accords qui les avantagent totalement.

Il faudrait que les souverainistes les plus rationnels retournent à leurs devoirs pour revenir devant l'électorat avec des propositions plus réfléchies. Il ne faudrait pas se lancer dans une aventure qui aurait comme conséquence de faire grandement reculer le Québec.

Bravo Richard Marceau pour avoir fait l'effort d'aller chercher l'information là où elle se trouvait, d'avoir eu le courage de remettre en question l'entente à l'européenne pour le Québec et le Canada et de forcer la réflexion.

Vous avez du travail devant vous messieurs les souverainistes, et il est important de toujours se rappeler le vieux proverbe: «*Un tien vaut mieux que deux tu l'auras.*»

IDÉES

Les dédoublements de noms de rue



La nouvelle ville de Montréal compte six rues Victoria. Et après? Il y en a plus d'une quarantaine à Londres.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Jean-Paul Brodeur

Le spectre de la vie

Raël ferait des clones. Jean-Paul II fait des saints. En 15 ans, le pape Paul VI a signé 23 décrets de canonisation. En moins de 25 ans, Jean-Paul II a canonisé 463 saints — avec une filière *fast track* pour la Mère Teresa — et intronisé 1284 bienheureux.

De la même façon que le Moyen Âge croyait qu'une grande chaîne de l'être reliait le ciel aux formes les plus humbles de la vie terrestre, le spectre de la vie sanctifiée s'est brusquement élargi au cours des dernières décennies. Sans rien dire des extra-terrestres, il inclut maintenant les anges, les canonisés de toute provenance (saints, bienheureux et martyrs), les êtres humains, les fœtus, les clones, les cellules souches et les animaux, dont les droits sont à présent revendiqués. On pressent pour bientôt l'avènement d'un front de libération des fleurs.

Ce mouvement de différenciation des formes de la vie précieuse a pour contrepartie le nivellement de certaines formes diabolisées de la vie humaine. Alors que la distinction entre les armées et les populations civiles était autrefois acquise dans les conflits, tout Juif et tout Américain, femme enfant ou personne âgée, est bon à tuer au regard de certaines sectes d'assassins.

La confusion qui s'est installée dans le spectre de la vie n'est pas favorable à une réflexion sereine sur la plus récente de ses couleurs, le clone. La confusion initiale qui a dévoyé le débat sur le clonage commence à être mieux aperçue. Elle consiste à croire qu'il n'y a pas de différence entre le produit prévu d'une technologie et son produit réel. Cette confusion est ruineuse dans le cas d'un produit vivant, car la vie, on n'y insistera jamais assez, est un cycle de transformations, qui se déploie de la conception à la mort d'un vivant, en passant par sa maturation et son vieillissement. Or, comme le montre le cas de la brebis Dolly, née en 1996, on ne dispose pas des moyens de prévoir tout ce qui se passera au cours du cycle complet de la vie d'un clone: il faut le laisser vieillir et observer avec rigueur comment évolue le cycle vital.

La demande de clonage émane surtout des sociétés occidentales (elle est moins sensible en Chine, en Inde ou dans les pays africains). L'espérance occidentale de vie se situe généralement au-dessus de 75 ans. On sera donc contraint à de longues et patientes observations avant de connaître la nature d'un clone, en tant qu'organisme vivant. La difficulté présente n'est donc pas l'absence de mise au point de la technique de clonage. Elle est beaucoup plus radicale: on ne pourra vérifier si le procédé est au point avant d'avoir observé le déroulement sans accident du cycle entier de la vie de plusieurs clones d'humains. Si on emprunte cette voie, il faut s'assurer que l'observation s'effectuera dans les meilleures conditions, qu'on ne saurait trouver dans le laboratoire d'une secte déjantée ou d'un médecin marron.

Beaucoup de ceux qui pensent que les clones sont à nos portes et qui se sont précipités dans un «débat de société» ont réclamé la criminalisation du clonage, dénoncé comme un attentat contre la dignité d'une humanité qui doit s'accoupler pour se reproduire de façon individualisée. Encore là, on est trop impulsif en postulant à tort qu'entre la criminalisation du clonage dans le texte légal et l'application effective de la loi par la police et les tribunaux, il n'y a pas de dissonance.

Une vingtaine de pays, comme le Royaume-Uni, ont déjà criminalisé le clonage. On ne peut rien apprendre de leur expérience: cette criminalisation devance complètement l'événement, dont elle doit bloquer l'occurrence. La loi est donc encore sans application.

Imaginons toutefois que l'événement se produise, par exemple, dans un Canada qui aurait criminalisé le clonage. Les lacunes reconnues de la répression du crime économique montrent que la police ne possède ni les compétences ni les ressources pour affronter des problèmes de criminalité caractérisés par leur complexité technique. De son propre aveu, elle ne s'y frotte d'ailleurs pas. Or, si le crime économique est réputé complexe, la complexité du crime génétique risque d'être perçue comme insurmontable par la police.

Admettons qu'on la surmonte et qu'une opération «Printemps 2004» prenne au filet la tête de pont québécoise des Raéliens, soupçonnée de pratiquer le clonage. Point n'est besoin de sortir le juge Boilard du placard pour être terrifié par l'idée d'un méga-procès contre les Raéliens, empêtré pendant des années dans les rets d'une législation anti-clonage vertigineuse. Les seuls frais d'assistance juridique mangeraient ce qu'il reste du pécule de la Caisse de dépôt et de placement.

Reste la solution d'une prohibition internationale du clonage enchâssée dans une convention idoine des Nations unies. Le recueil des conventions onusiennes contre le crime organisé et le trafic des stupéfiants fait déjà à lui seul quelque huit cents pages, qui sont restées jusqu'à aujourd'hui lettre morte. L'action de la Cour pénale internationale s'enlise quant à elle de plus en plus dans la procédure contre Milosevic. La voie de la criminalisation est donc peu prometteuse.

On ne règle pas précipitamment une affaire qui intéresse l'avenir de notre espèce. D'une part, il faut mettre en place les conditions propices à l'amorce d'un débat éclairé sur la question du clonage humain. D'autre part, il faut s'assurer que l'expérimentation qu'on a passé l'heure d'arrêter se produise maintenant dans des conditions morales et scientifiques optimales, afin que l'on sache si le clonage d'un être humain est viable et qu'on puisse tenir le débat de fond sur nos options. Ève importerait-elle moins que Dolly?

L'auteur est professeur au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.

Où est le problème?

Ces dédoublements existaient avant les fusions dans l'île de Montréal et les lettres comme les pompiers se rendaient à destination

JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte et urbaniste, membre du Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec

On nous apprend soudainement que les fusions municipales au Québec créeraient de sérieux problèmes pour les postes et pour la sécurité publique parce qu'elles ont engendré des dédoublements de noms de rue. Pourtant, ces dédoublements existaient avant les fusions dans l'île de Montréal et, à ce que l'on sache, les lettres se rendaient quand même à destination et les pompiers sur les bons lieux d'incendie. D'ailleurs, les services d'urgence montréalais confirment que la situation actuelle ne présente pas plus d'inconvénients que la précédente: avec le système de repérage par satellite, le risque de confusion serait même inexistant. Quant à Postes Canada, elle s'opposerait, selon certaines sources, à ce que le nom de l'arrondissement accompagne l'adresse postale. A quoi bon puisque c'est le code postal qui remplit le rôle clé dans le repérage des lieux de destination? Où est donc le problème?

Ce qui est le plus étrange dans cette affaire, c'est l'attitude de la Ville de Québec. Alors que la vieille capitale est habituellement prompt à monter aux barricades aux moindres directives d'uniformisation venant du gouvernement canadien, voilà que son comité de toponymie fait preuve d'un zèle exemplaire pour éliminer les dédoublements et aider ainsi Postes Canada et Bell Canada à poursuivre leurs efforts d'uniformisation à l'échelle du pays. Il y a des revirements qui sont trop étonnants pour être anodins...

La situation dans plusieurs grandes villes

«La nouvelle ville de Montréal compte six rues Victoria» titrait *Le Devoir* récemment. Et après? Il y en a plus d'une quarantaine à Londres et cela ne crée aucun problème. Tout simplement parce que le nom de l'arrondissement accompagne l'adresse postale, comme c'est d'ailleurs le cas à Paris (avec le numéro de l'arrondissement) et dans plusieurs autres grandes villes à travers le monde. Pourquoi cette solution bien simple ne serait pas adoptée à Montréal et dans les autres municipalités du Québec pour régler ce problème de dédoublements de noms de rue? Parce que cela ne ferait pas l'affaire de Postes Canada et de Bell Canada?

Ce n'est pas le rôle des compagnies de la Couronne, encore moins celui de l'entreprise privée, de dicter aux gens la façon dont ils doivent se comporter envers leur patrimoine. Car c'est bien d'une question de patrimoine qu'il s'agit ici.

Les noms des rues et des arrondissements renvoient à l'histoire, aux particularités des paysages ambients et aux valeurs des collectivités. Le sentiment d'identité et d'appartenance qu'ils génèrent rend la ville moins anonyme, plus accueillante et plus diversifiée, et contribue ainsi grandement à son caractère et à son esprit. Londres possède ses fameux *boroughs* comme Montréal a ses petites patries. Dans la capitale britannique, on s'identifie fièrement à Hampstead, à Kensington et à d'autres *boroughs* comme on le fait dans notre métropole avec le Plateau Mont-Royal, Westmount et d'autres arrondissements.

Que chacun de ces arrondissements, qui a son histoire et son caractère propres, ait hérité de noms de rue que l'on retrouve également dans certains autres arrondissements, quel est le problème si on garde l'arrondissement comme lieu d'ancrage? A moins que l'on ait décidé délibérément d'en faire un problème en se dissimulant derrière les attentes de Postes Canada et de Bell Canada... pour atteindre d'autres objectifs.

Le véritable problème

Avec ses propos rapportés par une journaliste du *Devoir*, Noushig Eloyan, conseillère du parti de l'opposition Vision Montréal, nous met sur la piste du véritable problème en prétendant qu'il est impérieux que Montréal s'organise pour faire oublier au plus vite qu'il a déjà existé 27 municipalités dans l'île. Finie la mémoire de Westmount, finie celle de Baie d'Urfee, mort aux noms de rue qui se répètent: il faut construire la nouvelle ville en éliminant l'histoire, il faut faire table rase comme la Révolution tranquille nous a peut-être trop habitués à le faire.

Mme Eloyan risque cependant d'en voir de toutes les couleurs dans l'avenir, car non seulement le sentiment d'appartenance dans les anciennes municipalités ne donne aucun signe de fléchissement mais ce même sentiment a fait un bon spectacle depuis les fusions dans les arrondissements mêmes de l'ancienne ville de Montréal. Ces derniers sont d'ailleurs en voie d'acquiescer presque autant d'autonomie administrative qu'en possédaient autrefois les Westmount, les Outremont et les Lachine de l'île. Comme quoi l'histoire ne se laisse pas manipuler facilement par des apprentis sorciers.

Se pourrait-il que ce soit le même scénario qui se profile à Québec, où on aurait intérêt également à faire oublier qu'il a déjà existé des Sainte-Foy et des Sillery? Et surtout de profiter de l'occasion

pour maquiller l'histoire et faire l'éducation du bon peuple? Il est ainsi à parier que si ce pauvre Lord Dufferin, qui s'est pourtant bien démené pour que Québec soit digne d'une ville du Patrimoine mondial, a son nom sur deux rues de la nouvelle ville, l'un d'eux sera rapidement éliminé en faveur d'un beau nom à consonance française d'un militaire de la Nouvelle-France qui n'aura rien fait d'autre pour la ville que d'y user ses bottes!

Une approche néfaste

Il est normal que certains noms de rue changent à l'occasion parce que les réalités changent avec le temps. Mais le processus de changement doit se faire lentement, organiquement. Il n'est pas sain qu'un comité préside au changement de plusieurs centaines de noms de rue en quelques mois. Une telle approche au patrimoine toponymique nous ramène un siècle en arrière, quand c'était une élite qui déterminait quel type de patrimoine devait vénérer la population. «*Foi et Patrie*» et que tout le monde marche en rang! Aujourd'hui, à la suite de l'émergence de la pluralité des valeurs, les choses ont changé heureusement, et c'est l'appropriation populaire qui définit au bout du compte ce qui est patrimonial.

Dans cette optique, l'administration Tremblay fait rudement bien de prendre tout son temps pour aborder ce problème du dédoublement des noms de rues. Car, à Montréal, cette problématique c'est de la dynamite en attente d'explosion!

Montréal, ce n'est pas Québec, Trois-Rivières ou Gatineau. Les Montréalais ont une histoire complexe, à laquelle ont largement contribué les Français, les Écossais, les Irlandais, les Anglais, sans oublier les autres cultures, qui tous ont fait de cette ville une agglomération remarquable, où l'on a appris à vivre avec la diversité et qui s'avère à nul autre pareille au pays. Chacune des communautés qui a fait de Montréal à droit à son histoire et ses sentiments d'appartenance, même jusqu'aux noms des artères, que cela plaise ou pas aux politiciens et aux compagnies de la Couronne.

Qu'on se préoccupe de mettre de l'ordre dans la toponymie en ce qui a trait à la prolifération des 1^{res} avenues par exemple, cela passe encore. Mais il y a des symboles auxquels il ne faudra pas toucher, tant au niveau de la mémoire laissée par d'anciennes municipalités qu'à celle véhiculée par le nom de certaines rues. S'imaginer que les arrondissements de la métropole vont s'empresser, comme à Québec, de faire le deuil de leur identité et de leur diversité supposément pour permettre à Postes Canada et à Bell Canada d'être plus performants dans leurs opérations d'uniformisation, c'est s'amuser à se conter des histoires idiotes entre copains!

Alcan et le régime de retraite

Une véritable oligarchie!

GUY LESSARD

Président du Regroupement des cadres retraités d'Alcan (RCRA)

Dans la gestion du Régime de retraite des cadres et employés non syndiqués, le RPA, Alcan se comporte comme une oligarchie qui n'a rien à envier à n'importe quelle dictature d'une République de bananes. Étudions ensemble ce comportement qui, sous des dehors paternalistes et tout en sourires, cache une façon arbitraire de faire les choses.

L'une des causes majeures du mécontentement des membres du Régime est le fait que la compagnie a le contrôle total et gère le fonds de pension de façon unilatérale, ne laissant aucune possibilité de discussion avec les membres. C'est l'autorité qui décide de ce qui est bon pour les membres. Aucune forme de démocratie n'est de mise.

Avec de tels pouvoirs, la compagnie s'est donné des congés de cotisation pendant 18 ans et elle s'est même permis de donner des congés de cotisation à ses cadres et employés non syndiqués actifs.

Pendant ce temps, l'argent ne rentrait pas dans les coffres. En contrepartie, elle a introduit une politique d'utilisation conditionnelle des surplus pour le bénéfice des ses retraités. C'est la politique que l'on a assimilée à celui qui reçoit un lapin après avoir donné un cheval.

Les paradoxes se succèdent à un rythme affolant depuis quelques années dans l'administration de notre Régime. Pour en nommer quelques-uns, citons le fait que des employés syndiqués de l'usine de Kitimat sont membres du même fonds de pension que les cadres et employés non syndiqués retraités et que, lors de la dernière négociation de leur convention collective de travail, ils ont obtenu le droit de négocier avec l'employeur avec tout ce que cela entend comme moyens de pression, alors que nous, comme cadres et employés non syndiqués, nous devons subir les décisions unilatérales de la compagnie.

Autre incohérence: les syndiqués de la Fédéra-

tion des syndicats du secteur aluminium (FSSA) ont réussi à introduire le principe de collégialité dans l'administration de leur régime de retraite avec une représentation de cinq personnes nommées par les syndiqués et cinq personnes nommées par l'employeur et d'un médiateur nommé par les deux parties. Alors que les représentants du

Régime des cadres et non syndiqués sont en fait nommés par l'employeur. Perpétuant ainsi le style de gestion oligarchique dont on parlait au début de cet article.

Nous sommes maintenant environ 900 retraités cadres et non syndiqués retraités à faire partie du Regroupement des cadres retraités

d'Alcan et nous nous battons jusqu'au bout pour obtenir gain de cause. Alcan, avec tous les soins qu'elle apporte à redorer son blason, chérir son icône, à se faire passer pour la sainte flanelle du Saguenay, n'a donc rien pour se frotter la panse de satisfaction alors qu'il y a tant de mécontentement chez ses retraités cadres et non syndiqués.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (rigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrochers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Durand (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Geneviève Ols-Dionne (communis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Roulland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ADQ

SUITE DE LA PAGE 1

À ses côtés, Mario Dumont tout sourire, a souligné que l'arrivée de M. Brien montrait bien à quel point l'ADQ est devenue «un point de convergence» pour ceux qui souhaitent du changement. M. Dumont est d'autant plus heureux d'accueillir M. Brien dans ses rangs que ce dernier, à 32 ans, a une longue feuille de route politique marquée par trois victoires électorales. Il confiera d'ailleurs à son nouveau collègue le rôle de porte-parole en matière de développement régional. Pierre Brien demeurera tout de même député de Témiscamingue à la Chambre des communes jusqu'aux prochaines élections provinciales. Il se retire du caucus du Bloc québécois tout en conservant sa carte de membre. Le Bloc doit demeurer une large coalition, croit-il.

C'est une «erreur stratégique», a affirmé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, en commentant le départ de son collègue. «Quand on a des convictions, c'est normal d'en faire la promotion. Or, pour en faire la promotion, encore faut-il être dans un parti qui partage son point de vue, et ce n'est pas le cas de l'ADQ. [...] Ce parti ne reflète pas les intérêts du Québec tant en termes socio-économiques qu'en termes d'avenir et de constitution», estime M. Duceppe.

«L'ADQ est rendue ailleurs», a rappelé Mario Dumont. Empruntant cette voie, Pierre Brien a dit refuser de faire semblant de croire et rejette donc «l'échéancier artificiel» d'un référendum dans 1000 jours proposé en septembre dernier par Bernard Landry aux militants du Parti québécois. Cela n'aide en rien la cause du Québec et son rapport de force au sein du Canada, estime M. Brien. De même, le discours péquiste voulant le projet souverainiste n'en soit qu'à 30 000 votes de la victoire fait sourire Pierre Brien qui y voit surtout un discours de motivation et de pensée magique.

«Tant et aussi longtemps que le Parti québécois va se penser propriétaire de l'idée de la souveraineté, ça va être davantage un obstacle à sa réalisation qu'un geste positif pour être rassembleur», a tranché M. Brien.

Le ministre André Boisclair s'est désolé des explications de M. Brien. Selon lui, l'échéancier de 1000 jours force l'action sur le terrain et fait du discours souverainiste autre chose qu'une «incantation». «C'est un calcul à court terme de penser que c'est en abandonnant une idée qu'on la fait avancer. [...] À la gêne que semble avoir M. Brien, j'oppose la confiance et la clarté», a soutenu M. Boisclair.

Ce dernier estime de plus que le principal gagnant du passage de M. Brien à l'ADQ, c'est Jean Charest. «Les souverainistes présentent une image de désordre. C'est l'impression qui restera de la démission de M. Brien, et c'est ce qui donne de nouvelles munitions à nos adversaires libéraux qui nous regardent sourire en coin», analyse-t-il.

De fait, Pierre Brien n'attaque pas la légitimité de l'option souverainiste et dit même toujours la souhaiter. Mais il se joint à un parti qui a mis la question constitutionnelle sur la voie de service pour se concentrer sur les réformes de l'État. M. Brien, lui, s'est montré enthousiaste devant la réunion des deux anciennes familles politiques au sein de l'ADQ pour le changement. Pierre Brien est le troisième député bloquiste à faire le saut en politique québécoise depuis un an. Michel Belhumeur a mordu la poussière contre l'adéquate Sylvie Lespérance lors de l'élection partielle dans Joliette et Stéphane Tremblay est devenu député péquiste dans Lac-Saint-Jean. Gilles Duceppe ne voit pas pour autant d'hémorragie parmi ses troupes. «Je ne vois pas de gens qui se sentent attirés par l'ADQ. Je n'en vois pas d'autres, mais vous savez, en politique, les choses peuvent changer. Il s'agit de décisions individuelles», a dit M. Duceppe.

Rectificatif

Dans une dépêche publiée dans *Le Devoir* hier, La Presse canadienne a erronément rapporté que le ministère des Transports du Québec avait lancé un appel d'offres pour embaucher une firme chargée de faire l'évaluation préliminaire d'un projet de TGV entre Montréal et New York. En fait, il s'agit d'un projet de train à haute vitesse et non de TGV.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-9567
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, Rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.



JEFF J MITCHELL REUTERS

Des militants de la Campagne contre l'armement nucléaire se trouvaient hier sur la côte de Loch Long en Écosse, où le porte-avions HMS Ark Royal est amarré. Le navire de la marine britannique a quitté Portsmouth le 11 janvier dernier en prévision d'une éventuelle guerre en Irak, à la tête de la plus grande force militaire déployée depuis la guerre des Malouines en 1982. Le HMS Ark Royal fait un arrêt en Écosse avant de se diriger vers le golfe Persique.

WASHINGTON

En cas de guerre, Saddam Hussein restera au pouvoir «jusqu'à l'ultime coup de feu irakien», a prévenu Tarek Aziz

SUITE DE LA PAGE 1

Pendant qu'à Genève des experts des agences humanitaires de l'ONU achevaient une réunion sur les préparatifs d'assistance aux victimes d'une éventuelle guerre, des responsables de la défense américaine ont affirmé que, s'il le fallait, l'armée serait prête à attaquer l'Irak dès la mi-février.

De 800 à 1000 stratèges américains sont attendus fin janvier au poste de commandement avancé installé par l'armée américaine au Qatar, un pays qui accueille déjà 4500 militaires, selon un responsable américain sur place.

En cas de guerre, Saddam Hussein restera au pouvoir «jusqu'à l'ultime coup de feu irakien», a prévenu hier son ministre des Affaires étrangères Tarek Aziz, alors que la presse occidentale envisage un départ en exil du dirigeant irakien.

Selon un responsable irakien, des milliers de volontaires de l'armée Al-Qods (Jérusalem) créée par Saddam Hussein se sont néanmoins rendus dimanche dans les centres de formation à Bagdad et dans six autres provinces pour un entraînement poussé.

De leur côté, une trentaine de médecins kurdes irakiens réunis à Souleimaniyah, dans le Kurdistan irakien, ont commencé avec des moyens dérisoires à se préparer à une éventuelle nouvelle attaque bactériologique ou chimique de Saddam Hussein. Selon l'un d'eux, 280 attaques chimiques ont eu lieu en 1987 et 88 contre les Kurdes d'Irak.

Sur le territoire irakien, les experts de l'ONU ont visité hier neuf sites, dont deux liés aux missiles.

Mobilisation

Par ailleurs, 35 universitaires américains se trouvaient hier à Bagdad pour plaider contre une action militaire.

Des avions de la coalition américano-britannique ont en outre bombardé hier un lanceur de missiles terre-mer situé près de Bassorah, dans le sud de l'Irak, qui représentait une menace pour les bateaux naviguant dans le Golfe, a annoncé le Pentagone.

Des troupes britanniques spécialisées dans la logistique sont arrivées au Koweït pour transporter et approvisionner des forces terrestres, selon la BBC.

D'après le *Times*, Londres pourrait mobiliser 38 000 hommes dans le Golfe, toutes armes confondues.

La Grèce s'est dite «prête» à accorder des facilités navales et aériennes aux États-Unis dans l'hypothèse d'une attaque contre l'Irak. La République tchèque aidera également Washington, mais seulement sous l'égide de l'ONU, a annoncé le premier ministre tchèque, Vladimir Spidla.

Le pape Jean-Paul II a dit «non à la guerre» hier, en précisant qu'une guerre ne pouvait être déclarée «qu'à la dernière extrémité et selon des conditions très strictes».

Les marchés financiers prévoient une opération courte en Irak, suivie d'une reprise économique, a déclaré Eddie George, gouverneur de la Banque d'Angleterre et porte-parole des banquiers centraux du G 10 (les pays les plus industrialisés du monde).

LOCATAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

Cette exception au moratoire visait uniquement le secteur où se situe le 7000 des Roseraies.

Il faudra toutefois attendre la vente de l'immeuble, il y a quelques mois, pour que le règlement soit appliqué. Au dire des locataires, la certitude de pouvoir convertir en condos était d'ailleurs une condition des nouveaux acquéreurs, réunis en une société en commandite, pour effectuer la transaction.

Ironiquement, sitôt l'autorisation donnée, le règlement autorisant la conversion a été abrogé par le conseil d'arrondissement lors de la même séance du 27 août. Luis Miranda, ancien maire d'Anjou devenu président du conseil d'arrondissement, s'est tout à coup rappelé la crise du logement et le fait que, vu ce contexte, l'équipe du maire Gerald Tremblay, dont il fait maintenant partie, tenait à respecter le moratoire...

Les locataires, eux, auront le vif sentiment d'avoir été bernés dans le processus. Et seront encore plus découragés lorsque, fin octobre, la Régie du logement viendra valider la conversion.

Les avis d'augmentations de loyers reçus la semaine dernière causent donc tout un choc. Une douzaine de locataires ont aussitôt contacté Infologis pour connaître leurs droits. D'autres envisagent de quitter les lieux plutôt que de continuer une bataille qui n'a jusqu'à maintenant mené nulle part.

Le choix n'est pas facile: les locataires concernés ne sont pas démunis, leur loyer s'élevant à 740 \$ par mois pour un 4 1/2. Mais le voir passer à 870 \$, c'est autre chose. «Il faut être capable de le payer», comme le disait une autre locataire lors d'une entrevue téléphonique avec *Le Devoir*, avec en bruit de fond les coups de marteau des rénovations qui ont cours dans la douzaine de logements vacants qui ont déjà été vendus.

Sauf que l'immeuble loge surtout des gens «d'un âge certain» — comme eux-mêmes le disent avec humour — pour qui déménager n'est pas une mince affaire. Surtout quand les logements sont aussi difficiles à trouver qu'actuellement.

Quant à contester, peut-être gagnera-t-on cette année, et certains misent déjà sur cette option. Mais à long terme, l'implacable loi des augmentations de taxes dues à la conversion (un immeuble de 48 condos vaut plus qu'un immeuble de 48 logements, et le compte de taxes s'ajuste en conséquence) finira bien par s'appliquer.

Aux yeux des propriétaires, qui s'appuient sur des avis juridiques, cette loi s'applique déjà. «C'est l'augmentation de taxes et un peu de rénovations qui font la différence de loyer», indique Ghislain Leclerc, l'un des gestionnaires de l'immeuble, précisant qu'on a éparpillé aux locataires le rajout de la hausse normale permise par la Régie. Il estime aussi que 882 \$ par mois pour un 4 1/2 chauffé et éclairé, «c'est encore vraiment bon marché».

À Verdun

Le conseil d'arrondissement de Verdun doit pour sa part statuer ce soir sur la demande de conversion en condos d'un immeuble de six logements. Verdun, ancienne banlieue, est l'arrondissement montréalais le plus libéral en matière de conversion. Son règlement en cette matière remonte à 1995 et la fusion avec Montréal n'y a rien changé.

L'ancien maire et aujourd'hui président du conseil d'arrondissement Georges Bossé a en effet toujours affiché son parti pris pour les condos. Contrairement à Luis Miranda, il ne s'est toujours pas converti aux grands principes de l'équipe Tremblay, dont il fait pourtant partie.

Jusqu'à maintenant, les projets acceptés concernaient quand même essentiellement des logements vacants et les comités de citoyens dénonçaient les logements perdus pour la population locataire. Ainsi, au cours des cinq dernières années, Verdun a vu 201 logements locatifs transformés en 160 condos.

Cette fois, l'immeuble visé compte un logement vacant, un autre occupé par le propriétaire, et quatre logements où se trouvent des locataires — petits travailleurs qui ont décidé de ne pas se laisser faire.

Leur propriétaire a eu beau leur dire qu'il ne ferait pas de pressions sur eux, la simple hausse de taxes qui résulterait d'une conversion et les rénovations souvent importantes qui l'accompagnent «peuvent facilement faire monter le loyer de 200 \$ par mois», indique Chantal Lamarre, du Comité d'action des citoyens et citoyennes de Verdun. Une hausse qui n'est pas anodine pour des gens qui paient 535 \$ par mois pour leur 4 1/2 non chauffé.

Mme Lamarre s'étonne que de telles dérogations au principe général de non-conversion soient à ce point possibles à Montréal, surtout depuis la fusion. «La Ville de Québec a décrété le même moratoire récemment, et elle le fait respecter partout», note-t-elle, en soulignant que l'administration montréalaise pourrait facilement faire de même.

URGENCES

SUITE DE LA PAGE 1

Mais depuis, elle a rebondi à 5,1 % en 1999-2000, puis à 9 % en 2000-2001, et a frisé l'an dernier les 10 %. Et cela, en dépit des millions qui ont été injectés *in extremis* presque chaque année pour éviter les crises hivernales, dont 24,8 millions l'an dernier.

Dans sept des 14 urgences de la métropole, les attentes de plus de 48 heures oscillent même entre 10 et 15 %, et la situation se révèle catastrophique à l'hôpital Santa Cabrini et à l'hôpital Notre-Dame du CHUM, où le taux de 48 heures dépasse les 15 %!

Seulement sept hôpitaux sont parvenus à maintenir le seuil des patients en attente depuis plus de 48 heures sous la barre des 8 %. L'Hôpital général juif et l'hôpital Saint-Mary's se démarquent entre tous avec des scores exceptionnels, de moins de 3 %.

Pour ce qui est des attentes de moins de 24 heures, les objectifs n'ont guère été atteints non plus. Après avoir oscillé autour de 22 % entre 1996 et 2000, la part des séjours de plus de 24 heures est repartie à la hausse pour atteindre 26 % l'an dernier.

Plus d'ambulances

Interrogé sur ce bilan désastreux, le nouveau président-directeur général de la Régie régionale de la Santé de Montréal, David Levine, y trouve de nombreuses explications.

«Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cette situation dont l'augmentation importante du volume d'ambulances et du nombre de cas lourds. Nous avons aussi vécu une disponibilité moindre des omnipraticiens pour les patients, et des resserrements dans les budgets qui se sont traduits par un manque de lits», a-t-il énuméré, en entrevue au *Devoir*.

Selon les chiffres compilés par la Régie, le nombre d'ambulances accueillies dans les urgences est passé de 134 000 à 142 500 en quatre ans, soit une hausse d'environ 6 % par année, expliquée en partie par le vieillissement de la population.

Au même moment, le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux a chuté, puisque 830 lits ont été fermés pour des raisons budgétaires et en raison de la pénurie d'infirmières. Quelque 70 % de ces lits fermés étaient concentrés dans les hôpitaux universitaires.

David Levine estime que les millions investis de façon ponctuelle chaque année pour dénouer les crises hivernales n'ont réglé les problèmes que de façon très temporaire. Pour renverser la vapeur, il faudrait trouver des solutions structurantes, qui changeraient la façon de faire dans le réseau, affirme-t-il. «Il n'y a pas plus de 8 à 12 heures d'attente dans la majorité des urgences des autres provinces canadiennes. Là-bas, c'est la règle d'or. Ici à Montréal, l'hôpital général juif se démarque de tous les autres. Il réussit à sortir ses patients vite. C'est donc faisable.»

Pour le p.-d. g. de la Régie de Montréal, il faut développer les soins médicaux de première ligne pour éviter les visites inutiles à l'urgence, trouver des solutions de rechange à l'hospitalisation et changer la culture dans les hôpitaux. La Régie, qui avait choisi la première solution en 1998, a complètement raté sa cible.

Premièrement, parce que la construction de cinq centres ambulatoires sur le territoire montréalais n'a pas été réalisée. Seul celui de l'hôpital général du Lakeshore doit voir bientôt le jour. Le projet de créer un réseau de services médicaux de première ligne pour mieux suivre la clientèle a fait lui aussi long feu, puisque les groupes de médecine familiale et les cliniques pivots se font toujours attendre. Dans son bilan, la Régie, qui estimait à 155 millions les budgets nécessaires pour atteindre ces objectifs, affirme qu'elle n'a obtenu de Québec que 92 de ces précieux millions.

Le défi reste entier

Selon David Levine, le prochain plan de la Régie pour 2003 à 2006 placera encore une fois le désengorgement des urgences au haut de sa liste des priorités. On tentera de trouver des solutions autres que l'hospitalisation à de nombreux problèmes médicaux.

«L'investigation des petits cas légers doit se faire à l'extérieur de l'environnement de l'urgence. Quand les groupes de médecine de famille vont être sur pied, cela va être possible de les lier à des cliniques affiliées. Il y a vraiment des changements structurels à faire pour vider les urgences», croit-il.

Ces solutions de rechange à l'hospitalisation privilégieront les soins à domicile, l'hébergement des patients ayant des incapacités légères dans des ressources de type familiale et des programmes de soins intégrés, du type de celui qu'avaient expérimenté les projets SIPA dans les quartiers Côte-des-Neiges et Bordeaux-Cartierville. Des programmes spécialisés pour suivre les malades chroniques, comme ceux développés pour les maladies pulmonaires obstructives chroniques, devront être multipliés.

Ces mesures seront incluses dans le plan d'organisation des services de la Régie pour 2003-2006, qui sera rendu public à la fin du mois. Ce plan fera d'ailleurs l'objet d'une vaste consultation publique en février et en mars prochains, et devrait être adopté vers la mi-mai.

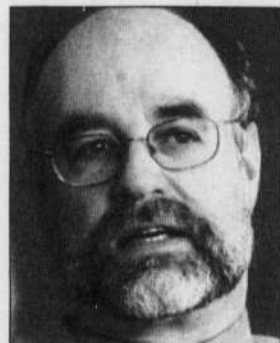
Une culture à changer

Mais pour régler le problème chronique des urgences, selon David Levine, il faudra ajouter à ces changements structurels de sérieux changements de mentalité dans les hôpitaux.

A son avis, la difficulté d'obtenir rapidement des consultations de la part des médecins spécialistes retarde pour beaucoup le congé des patients dans les hôpitaux et la disponibilité de lits pour les malades de l'urgence.

A l'Hôpital général juif, où l'urgence affiche une performance exceptionnelle, une importante équipe de médecins internistes, qui sont spécialisés dans plusieurs disciplines, répondent à la majorité des besoins de consultation des patients de l'urgence. Dans la plupart des autres hôpitaux, un spécialiste différent doit être joint pour chaque problème de cardiologie, de néphrologie ou de gynécologie.

«Le plus grand changement nécessaire est un changement de culture. Au Québec, on n'a pas donné la priorité à l'urgence. Les spécialistes s'occupent d'abord de leurs propres patients, arrivés à l'hôpital, et des cas électifs. Or, l'urgence est devenue une grande porte pour l'admission, une porte qui inonde le reste de l'hôpital. Il va falloir qu'on s'en préoccupe», plaide-t-il.



ARCHIVES LE DEVOIR

Il faudra changer les façons de faire à bien des égards pour soulager les urgences, selon David Levine.